



*République du Sénégal*  
*un Peuple, un But, une Foi*

**MINISTÈRE  
DU PÉTROLE ET  
DES ENERGIES**



2019

Rapport d'activités

2019





# Préface

Son Excellence Monsieur le Président de la République a placé le secteur de l'énergie au cœur des priorités pour atteindre les objectifs socio-économiques nécessaires à l'émergence du pays à l'horizon 2035.

Ma nomination à la tête du département en avril 2019 m'a permis d'abord de finaliser le processus d'élaboration de la nouvelle Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie (LPDSE) et de son plan d'actions, prenant en compte toutes les innovations du PSE 2.

Dans le sous-secteur de l'électricité, la tendance d'amélioration notée en 2018 s'est confirmée en 2019 en matière de renforcement du système d'offre d'électricité, dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie « gas to power », pour définitivement baisser les coûts de production, réaliser l'accès universel à l'électricité et asseoir la restructuration structurelle de l'économie.

Cependant en fin 2019, les tarifs de l'électricité ont connu un ajustement partiel de l'ordre de 7% en moyenne. Cette mesure imputable à la hausse du prix du baril de pétrole répond aussi de l'urgence d'orienter les financements sur les investissements nécessaires à l'atteinte de l'accès universel aux services électriques en 2025.

En effet, permettre à tous les sénégalais d'accéder aux services électriques dans les mêmes conditions est un impératif au développement économique et social harmonieux. En 2019, des avancées sont notées avec un taux d'électrification en milieu rural qui est passé de 43,2% à 53,9%.

Pour ce qui est du développement des énergies renouvelables, un accent particulier a été mis sur l'éclairage public solaire avec le démarrage effectif du programme de 50 000 lampadaires et la poursuite de l'électrification des infrastructures en milieu rural.

Dans le domaine de l'efficacité énergétique, les actions de l'Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Énergie (AEME) se sont focalisées sur la réduction de la facture publique d'électricité, des ménages et des infrastructures



à usages productifs et la promotion de l'éclairage efficace.

Concernant la sécurisation de l'approvisionnement en produits pétroliers, 2019 a été une année sans pénurie en produits pétroliers. Ce résultat est imputable dans une large mesure à la mise en œuvre d'une bonne planification même s'il faut noter certaines tensions périodiques dues aux faibles autonomies pour le combustible destiné aux centrales électriques.

Dans le segment de la recherche-production d'hydrocarbures, pour le projet GTA, depuis la signature de la Décision Finale d'Investissement pour la première phase en Décembre 2018, les études conceptuelles ont été résolument engagées notamment pour la seconde phase. S'agissant du projet Sangomar, les efforts se sont cristallisés autour des activités nécessaires à l'approbation de la Décision Finale d'Investissement ainsi que sur les études de définition d'un schéma approprié d'utilisation du gaz associé et de développement d'un projet rentable pour le pays.

Dans le domaine des combustibles domestiques, les projets ont poursuivi les actions de diffusion des combustibles de cuisson alternatives, de promotion des aménagements participatifs et d'appui aux activités génératrices de revenus.

Par ailleurs, des réformes d'ordre législatif et réglementaire ont été engagées avec l'adoption dès février 2019 d'un nouveau code pétrolier, l'engagement d'un processus de consultation pour l'élaboration des textes d'application de la loi sur le contenu local.

**Mouhamadou Makhtar CISSE**  
*Ministre du Pétrole et des Énergies*

# Sigles et abréviations

<b>ADIE</b>	Agence de l'Informatique de l'Etat
<b>AEME</b>	Agence pour l'Economie et la Maitrise de l'Energie
<b>ANSD</b>	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>ANER</b>	Agence Nationale pour les Energies Renouvelables
<b>ANEV</b>	Agence Nationale des Eco-villages
<b>ARD</b>	Agence Régionale de Développement
<b>ASER</b>	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
<b>ASN</b>	Association sénégalaise de Normalisation
<b>CEP</b>	Cellule des Etudes et de la Planification
<b>CERER</b>	Centre de recherches sur les Energies Renouvelables
<b>CLD</b>	Comité local de Développement
<b>CDP</b>	Contrat de performance
<b>CNH</b>	Comité National des Hydrocarbures
<b>CRPP</b>	Contrat de recherche et de partage de Production
<b>CRSE</b>	Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité
<b>CT</b>	Conseillers techniques
<b>DAO</b>	Dossier d'Appels d'Offres
<b>DEFCCS</b>	Direction des Eaux et Forêts, de la chasse et de la conservation des sols
<b>DAGE</b>	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
<b>DEL</b>	Direction de l'électricité
<b>DH</b>	Direction des Hydrocarbures
<b>DSR</b>	Direction de la Stratégie et de la Réglementation
<b>ECB</b>	Entreprise de construction de biodigesteurs
<b>EnR</b>	Energies Renouvelables
<b>ERIL</b>	Electrification Rurale d'Initiative Locale
<b>ERSEN</b>	Electrification rurale Sénégal
<b>FA</b>	Foyers améliorés
<b>FASEN</b>	Foyers améliorés du Sénégal

<b>FSRU</b>	aFloating Storage Regasification Unit
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>GTA</b>	Grand Tortue Ahmeyin
<b>IAAF</b>	Inspecteur des Affaires Administratives et financières
<b>IT</b>	Inspecteur technique
<b>LPDSE</b>	Lettre de politique de Développement du Secteur de l'Energie
<b>MDP</b>	Mécanisme de développement propre
<b>ORIO</b>	Projet d'accroissement de l'accès aux services énergétiques modernes dans le monde rural
<b>PETROSEN</b>	Société des Pétroles du Sénégal
<b>PED</b>	Programme Energie Durable
<b>PRODERE</b>	Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique
<b>PROGEDE</b>	Projet de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
<b>PNB-SN</b>	Programme National Biogaz Domestique - Sénégal
<b>PROCAO</b>	Programme pour l'Energie de cuisson Economique en Afrique de l'ouest
<b>PSE</b>	Programme Sénégal Emergent
<b>PTA</b>	Plan de Travail Annuel
<b>PUER</b>	Programme d'Urgence d'Electrification Rurale
<b>SAR</b>	Société Africaine de Raffinage
<b>Senelec</b>	Société Nationale d'Electricité
<b>SPE</b>	Secrétariat Permanent à l'Energie
<b>SOCOCIM</b>	Société Ouest Africaine des Ciments
<b>SOMELEC</b>	Société Mauritanienne d'Electricité
<b>SIE</b>	Système d'Information Energétique
<b>SHS</b>	Solar Home System
<b>SP-CNH</b>	Secrétariat Permanent du Comité National des Hydrocarbures
<b>TCF</b>	Trillion Cubic Feet



# Sommaire

Préface .....	3
Sigles et abréviations .....	4
Liste des figures .....	5

Page 8

## I - CONTEXTE

Page 9

## II - RESULTATS DU SECTEUR

<b>2.1.</b> Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures .....	10
<b>2.1.1</b> L'exploration - production d'hydrocarbures .....	10
<b>2.1.1.1</b> L'exploration pétrolière .....	10
<b>2.1.1.2</b> Découvertes et développement .....	13
<b>2.1.1.3</b> Production .....	17
<b>2.1.2</b> Aval et intermédiaire des hydrocarbures .....	18
<b>2.1.2.1</b> Raffinage, importation et distribution.....	18
<b>2.1.2.2</b> Stockage des produits pétroliers.....	19
<b>2.1.2.3</b> Pilotage de l'approvisionnement en hydrocarbures	20
<b>2.1.2.4</b> Réajustement des prix des produits pétroliers .....	20
<b>2.2.</b> Renforcement du système d'offre et d'accès aux services électriques .....	22
<b>2.2.1</b> Optimisation des sources de production d'électricité.....	22
<b>2.2.2</b> Amélioration de la qualité de service .....	22
<b>2.2.3</b> Réajustement des tarifs d'électricité .....	23
<b>2.2.4</b> Accélération de l'électrification Rurale .....	24
<b>2.2.5</b> Promotion des Energies Renouvelables .....	25
<b>2.2.6</b> Efficacité énergétique.....	27
<b>2.3.</b> Approvisionnement durable en combustible de cuisson .....	28
<b>2.3.1</b> Programme de Gestion Durable et Participative des Energies traditionnelles et de Substitution PROGEDE2 .....	28
<b>2.3.2</b> Programme National Biogaz domestique du Sénégal PNB-SN .....	29
<b>2.3.3</b> Programme Energizing Development ENDEV-GIZ .....	29

Page 30

## III - PILOTAGE DU SECTEUR

<b>3.1</b> Cadre législatif, réglementaire et de régulation .....	31
<b>3.2</b> Planification-Suivi-évaluation et veille .....	32
<b>3.3</b> Communication.....	33
<b>3.3</b> Budget .....	36

Page 39

## IV -ANNEXES

# Liste des figures

<b>Figure n°1</b> : carte des blocs pétroliers du Sénégal .....	<b>9</b>
<b>Figure n°2</b> : Evolution des consommations en produits pétroliers .....	<b>16</b>
<b>Figure n°3</b> : Répartition des consommations par produit .....	<b>17</b>
<b>Figure n°4</b> : Evolution des indicateurs clés du cadre de mesure de l'électricité .....	<b>20</b>
<b>Figure n°5</b> : Taux d'électrification rurale des régions .....	<b>21</b>
<b>Figure n°6</b> : Taux d'exécution du budget .....	<b>31</b>



## Contexte

En 2019, la situation énergétique au niveau international est marquée par une hausse de la consommation avec une importante percée des énergies renouvelables et du gaz naturel. Néanmoins, elle révèle toujours d'importants défis en termes d'accès aux services énergétiques. Plus de 600 millions d'africains n'ont pas encore accès aux services modernes de l'énergie. En effet, l'atteinte de l'objectif de développement durable N°7 nécessite le doublement des efforts et l'appui soutenu aux pays les moins avancés.

Avec la croissance démographique qui se poursuit dans les pays en développement, l'accroissement des besoins en énergie des populations, notamment dans les zones rurales, incite à une mobilisation plus volontariste en faveur de l'accès universel à des services énergétiques abordables et fiables. Les perspectives énergétiques donnent une place de plus en plus importante à l'Afrique subsaharienne dans la croissance de la demande énergétique en 2040. Ce changement se fera avec l'expansion de l'utilisation du gaz naturel, largement corrélée avec les découvertes de ces dernières années.

Au Sénégal, l'environnement économique est marqué par un PIB qui a faiblement ralenti de 6,7% en 2018 à 6% en 2019. Il faut néanmoins constater le maintien des importants investissements consentis par l'Etat dans les domaines des Infrastructures, de l'Agriculture et de l'Energie. Le contexte est marqué par l'exécution de la deuxième phase du PSE 2019-2023, qui prévoit la mise en œuvre des réformes nécessaires à la stabilisation du cadre macro-économique et à la stimulation de l'investissement privé. Le secteur de l'énergie, pilier de l'émergence du pays, a évolué dans une situation d'augmentation des prix du baril de pétrole, impactant ainsi les coûts de production notamment de l'électricité. A côté, et dans le sillage des orientations de la LPDSE 2019-2023, tout un processus de préparation est enclenché sur le plan légal, réglementaire et technique pour tirer le meilleur avantage des ressources pétrolières et gazières du pays.



# Résultats du secteur

# 2

Cette partie présente les résultats de la mise en œuvre des actions conduites à travers les différents mécanismes opérationnels par sous-secteur. Il s'agit des hydrocarbures, de l'électricité, des énergies renouvelables ainsi que des trois projets intervenant dans les combustibles domestiques.

## 2.1 SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN HYDROCARBURES

### II.1. Sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures

Les actions mises en œuvre au titre de la sécurisation de l'approvisionnement du pays en hydrocarbures sont relatives, en amont, à la recherche pétrolière et au développement des projets en lien avec les découvertes de pétrole et de gaz et, en aval, au renforcement du dispositif d'approvisionnement, de stockage et de distribution.

#### 2.1.1. L'EXPLORATION - PRODUCTION D'HYDROCARBURES

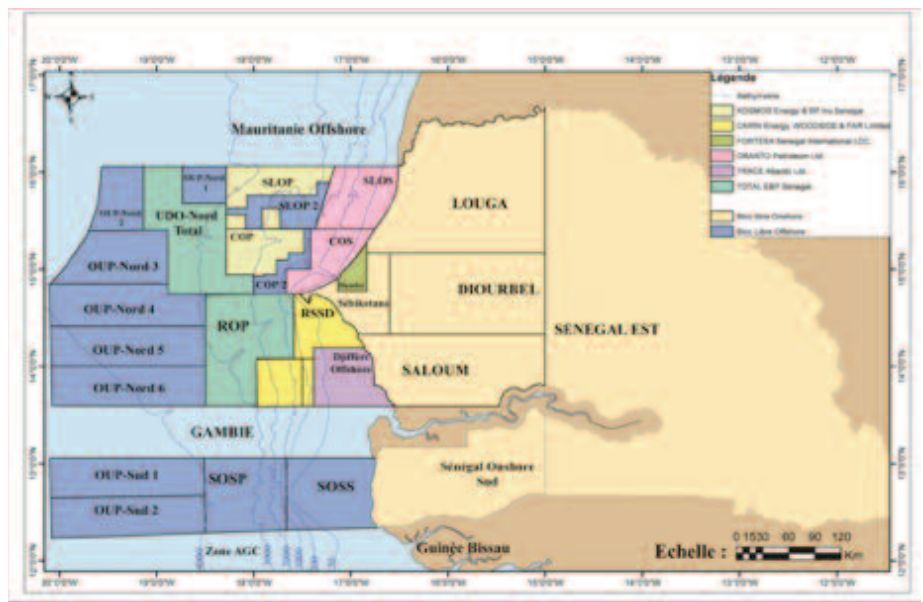
Il s'agit, premièrement, de la poursuite des efforts d'évaluation du potentiel pétrolier et gazier du bassin sédimentaire et, ensuite, du développement des projets de découvertes de pétrole et de gaz.

##### 2.1.1.1. L'exploration pétrolière

Le bassin sédimentaire sénégalais est divisé en vingt-neuf (29) blocs, dont 7 en onshore, 22 en offshore dont 9 en ultra deep profond. Pour rappel, les activités de promotion des blocs libres auprès des compagnies pétrolières et gazières internationales sont gérées par PETROSEN.

En fin 2019, 9 Contrats de Recherche et de Partage de Production (CRPP) sont en cours de validité, dont 1 en onshore, 7 en offshore et 1 en ultra deep profond.

En novembre 2019, le ministère a lancé un appel à manifestation d'intérêt international pour pro-mouvoir des blocs libres dans l'offshore et suivant les dispositions du nouveau cadre légal et réglementaire des hydrocarbures.

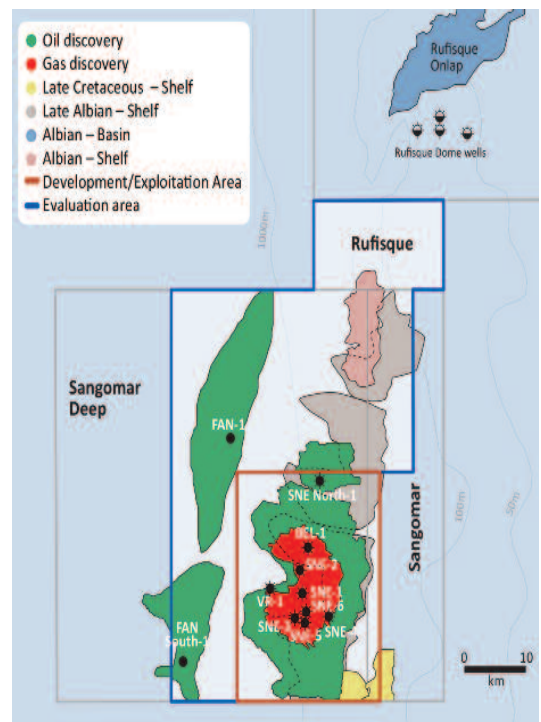


#### ■ Le bloc de Rufisque Offshore, Sangomar Offshore et Sangomar Deep Offshore (RSSD)

Deux principales campagnes d'évaluation ont été réalisées au niveau de SNE sur la période novembre 2015-juin 2016 et, un an après, sur la période juin 2017-août 2017. C'est ainsi que le contractant a soumis un rapport d'évaluation des découvertes de FAN et SNE qui a motivé une prorogation du deuxième renouvellement du CRPP pour le champ SNE pour permettre aux contractants de soumettre un plan d'évaluation des découvertes SNE et FAN ; lequel a été approuvé pour le champ SNE. Les travaux d'évaluation relatifs aux autres découvertes FAN et SNE-North Spica ont été jugés insuffisants.

Par décret 2019-1757 du 16 octobre 2019, le Gouvernement a approuvé la demande du contractant d'extension de deux ans à compter du 16 octobre 2019. Il pourra ainsi acquérir de nouvelles données sismiques 3D de meilleure qualité, forer des puits fermes d'évaluation, soumettre les rapports d'évaluation des découvertes de FAN et de SNE North - Spica et les plans d'exploitation des découvertes de FAN et de SNE North - Spica et ce, pour un budget estimé à 122,6 millions de dollars US.

Quant au Champ SNE, au terme de son évaluation, un plan de développement et de mise en exploitation de la découverte SNE a été approuvé le 02 décembre 2019 en vue d'une première production de pétrole en 2023.



### ■ Le bloc de Diender

La période initiale de recherche du Contrat de Recherche et de Partage d'hydrocarbures sur ce bloc a pris fin le 21 août 2018. C'est ainsi que la compagnie pétrolière FORTESA International Sénégal Ltd a introduit le 03 avril 2019, une demande de renouvellement de la première période de recherche du CRPP.

En décembre 2019, en complément de dossier, la compagnie a soumis à l'attention du Ministère du Pétrole et des Energies, un mémorandum sur le remboursement du solde des dépenses liées à la gestion du permis de Diender.



### ■ Le bloc de Rufisque Offshore Profond : ROP

Couvrant une superficie de 10.357 km<sup>2</sup>, le bloc ROP est octroyé à Total E&P par décret n°2017-986 du 12 mai 2017 pour une période contractuelle initiale de recherche de quatre ans. Conformément à ses engagements, Total E&P Sénégal Limited a déjà réalisé des travaux de sismiques et un puits d'exploration.

Initialement prévue pour une durée de 60 jours, la campagne de forage du puits d'exploration dénommé Jamm-1X s'est terminée le 07 août 2019 avec un budget de 63,8 millions de dollar US.

Toutefois, la quantité et la qualité d'hydrocarbures trouvées ne permettent pas de conclure à une découverte commerciale. Les échantillons de roche prélevés et les fluides recueillis ont été transférés dans les laboratoires du groupe pour analyse. Par lettre datée du 23 Septembre 2019, l'opérateur précise que le rapport de fin de forage du puits Jamm 1X est en cours d'élaboration et sera transmis aux autorités.

### ■ Le bloc de Ultra Deep Profond : UDO

La zone UDO initialement octroyée, par décret n°2017-986 du 12 mai 2017, à la compagnie Total E&P Sénégal Limited couvrait une superficie de 65.000 km<sup>2</sup>. Au terme de la période d'études qui a duré un an, une superficie de 10.000 km<sup>2</sup> a été attribuée à la compagnie par décret n°2019-746 du 29 mars 2019 pour une période initiale de recherche de quatre ans.

Une campagne sismique qui couvre la totalité de la superficie du bloc est prévue en 2020. Toutefois, il convient de noter que les opérations pour la préparation de cette campagne sont suspendues, en attendant la signature effective de l'Accord d'Association entre les contractants (Petrosen et Total EP). Des échanges sont en cours avec les parties concernées pour la prise des dispositions nécessaires pour signer cet accord dans les meilleurs délais.

De plus, le Programme de Travail et le Budget Annuel 2020 transmis, sont approuvés par le Ministre sous réserve de la signature de l'accord d'association. Le budget prévisionnel s'élève à 43,6 millions de dollars US et est consacré aux activités de la campagne sismique et au traitement des données qui seront acquises sur l'ensemble de la superficie.

### ■ Le bloc de Djiffère Offshore

La Compagnie Trace Atlantic Oil Ltd (TAOL ex. société REX Atlantic LTD) est signataire d'un CRPP avec l'Etat du Sénégal sur le bloc de Djiffère Offshore depuis le 26 avril 2013, approuvé par décret n°2013-1016 du 18 juillet 2013.

En 2019, TAOL a proposé des engagements pour entrer en période de renouvellement. Il s'agit de l'acquisition de 300 km<sup>2</sup> de données sismiques d'un montant de 2,5 millions de dollars US et un rendu de 25% de la surface du bloc, alors que le CRPP stipule un forage d'un montant de 15 millions sur la même période.

Dans ce contexte, le Ministre du Pétrole et des Energies a donné son accord pour démarrer des négociations avec la compagnie à l'effet d'obtenir de plus amples informations et d'établir un programme de travaux approprié.

### ■ Le bloc de Saint Louis Offshore Peu Profond (SOPP)

L'Etat du Sénégal a signé avec PETROSEN et la société Oranto Petroleum Ltd, un Contrat de Recherche et de Partage de Production d'Hydrocarbures pour le bloc de Saint-Louis Offshore approuvé par décret n° 2015-1181 du 20 août 2015. La période initiale de recherche d'une

durée de trois ans est arrivée à expiration le 20 août 2018. L'engagement de travaux pour cette période était la réalisation d'études géologiques et géophysiques et l'acquisition sismique 3D sur 1500 km<sup>2</sup> pour un coût total de 10 millions de dollars US. La compagnie a réalisé une campagne d'acquisition de 1852 km de données sismiques 3D pour un montant de 6,8 millions de dollars US.

A la fin de la période initiale de recherche, la compagnie a introduit une demande d'extension pour une durée de deux ans avec comme principal engagement le traitement des données sismiques.

Il convient de noter que l'engagement contractuel en cas de renouvellement est le forage d'un puits et le contrat ne prévoit pas d'extension. Le dossier y afférent est en cours de traitement avec un risque de contentieux.

### ■ Le bloc de Cayar offshore Peu Profond (COPP)

Le Contrat relatif au bloc de Cayar Offshore Profond a été approuvé par Décret n°2008-1434 du 12 décembre 2008.

Par correspondance datée du 22 mars 2019, le Président de la compagnie Oranto Petroleum LTD a sollicité une deuxième extension de la première période de renouvellement du CRPP relatif au bloc de Cayar offshore Shallow pour une durée additionnelle de deux ans. Ce délai pourrait leur permettre de réaliser un forage d'exploration.

Il est à préciser que le contrat ne prévoit pas d'extension à la fin de la période de renouvellement. D'ailleurs le dossier y afférent en cours de traitement risque d'aboutir à un contentieux.

#### 2.1.1.2 Découvertes et développement

Des découvertes de pétrole et de gaz ont été faites à partir de 2014. Le Ministère travaille avec les acteurs concernés à la réalisation des actions préalables en termes d'évaluation, de négociation et de contractualisation pour le développement de ces projets. Ces découvertes concernent les blocs ci-après :

### ■ SNE

SNE est un champ offshore situé à 90 km des côtes et dans des profondeurs d'eau allant de 500 mètres à 1.500 mètres sur le bloc RSSD.

Ce champ est géré par le Contractant constitué des compagnies CAIRN (40%), WOODSIDE (35% opérateur), FAR (15%) et Petrosen 10%. Il convient de souligner que PETROSEN a une option de monter sa participation à 18% jusqu'à 6 mois après la Décision Finale d'Investissement. Les travaux d'évaluation révèlent des ressources probables récupérables estimées à environ 563 millions de barils de pétrole et à 2,04 TCF de gaz naturel associé et non associé.

Le développement de ce champ est prévu en trois (3) phases :

- **PHASE 1** : démarrage de la production du pétrole (75.000 à 125.000 barils par jour) prévu en 2023 et début de la production du gaz (60 à 100 millions de pieds cubes par jour) prévu en 2024 et se fera avec les réservoirs les plus productifs (S500 et certains S400) ;
- **PHASE 2** : démarrage de la production des réservoirs de moins bonne qualité prévu en 2026 (S400) ;

- **PHASE 3** : : production ultime de tout le potentiel du champ à partir de 2028.

Le système d'exploitation envisagé est basé sur un FPSO (Floating Processing Storage and Offloading) raccordé à un système de production sous-marin (SPS) qui intègre 23 puits de production, d'injection d'eau et de gaz pour la 1ère phase.

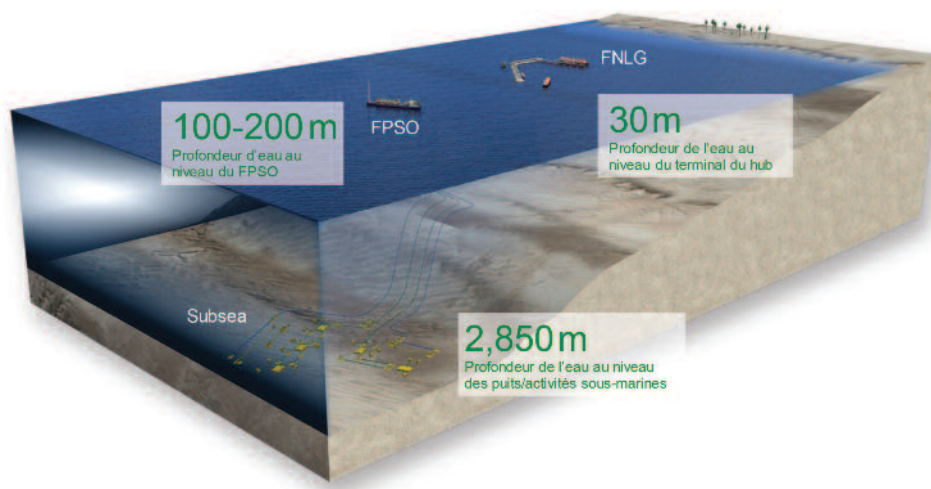
Aussi 32 puits supplémentaires (ciblant les S400 pour les phases suivantes) seront envisageables. L'opérateur Woodside a soumis le plan de développement pour approbation du MPE le 2 décembre 2019.

Le développement complet (champ SNE + approvisionnement du gaz) devrait coûter, selon le plan de développement 8,8 milliards de dollars US. Les coûts d'exploitation annuels seront de 326 millions de dollars US.

Il est à noter que les dépenses recouvrables cumulées depuis le début du projet à septembre 2019 s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars US.

## ■ GTA

Il s'agit d'un champ transfrontalier offshore, découvert en 2015 et situé à 120 km des côtes sénégal-mauritaniennes et à une profondeur d'eau de plus de 2.500 mètres. Les deux Etats ont décidé de développer et d'exploiter conjointement ce champ dans le cadre d'un accord de coopération inter-Etats signé le 09 février 2018. Cet accord de coopération prévoit une répartition initiale de 50%/50% des ressources, procédures, cadres juridique et fiscal, etc.



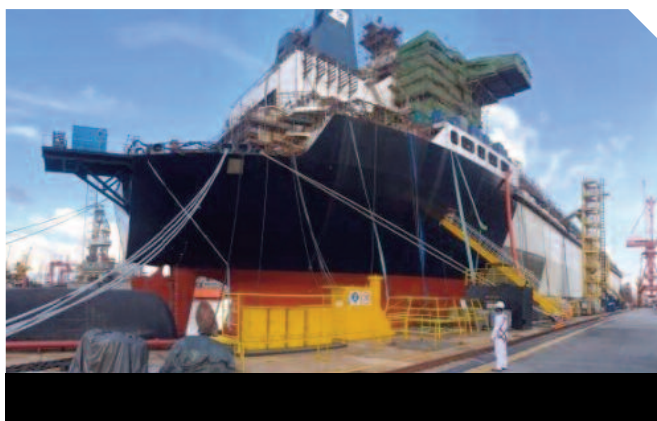
Dans le même esprit, il a été également signé les actes qui suivent :

- Le protocole d'accord pour la commercialisation conjointe du GNL produit lors de la phase 1, le 11 mai 2018 ;
- La convention, entre le Sénégal et la Mauritanie, qui régit le régime fiscal et douanier applicable aux sous-traitants intervenant pendant la phase 1 de GTA ;
- L'Accord d'unitisation signé entre les contractants composés de BP, KOSMOS, SMHPM et PETROSEN et approuvé par les Ministres des deux pays, le 07 février 2019.

Les ressources probables récupérables sont estimées entre 15 et 20 TCF (Trillion Cubic Feet), soient entre 420 et 560 milliards de mètres cubes de gaz naturel. Le développement de ce champ est prévu en trois (3) phases.

- **PHASE 1** : mise en exploitation de 2,3 millions de tonnes par an (mtpa) de gaz naturel liquéfié (GNL) en 2022. Dans ce titre, une provision de 70 millions de pieds cube de gaz par jour (mmscfd) est prévue pour la consommation domestique des deux pays (soit 35 mmscfd pour chaque Etat) ;
- **PHASE 2 ET 3** : mise en exploitation de 3,4 mtpa de GNL par phase prévue respectivement en 2024 et en 2026.

Le concept de la phase 1 est basé sur l'utilisation des technologies de FPSO et de FLNG (Floating Liquefied Natural Gas). La décision finale d'investissement (FID) est prise le 21 décembre 2018 et l'autorisation exclusive d'exploitation octroyée par les deux pays. Pour la partie sénégalaise, elle a été instituée par le décret n° 2019-595 du 14 février 2019 pour la parcelle B).



Pour cette première phase, PETROSEN a porté sa prise de participation à 20% et financera celle-ci à travers un prêt d'un montant initial de 435 millions de dollars US sur une maturité de 15 ans.

Le prêt obtenu par PETROSEN pour financer sa part de participation dans la phase 1 est une solution temporaire (bridge loan). Ainsi, il faudra donc trouver une solution de refinancement plus pérenne.

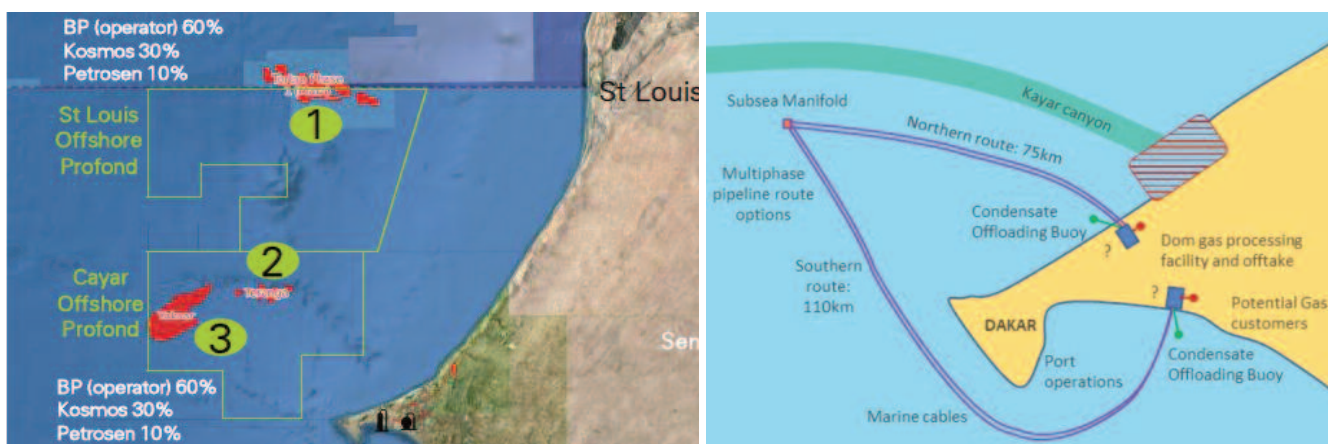
Sur le plan organisationnel, il a été mis en place un comité pour le suivi des contrats de vente et d'achat de GNL. Le concept de développement de la phase 2 a été présenté à l'ensemble des parties prenantes à l'occasion d'un atelier qui a eu lieu en décembre 2019 à Paris.

## ■ Yakaar et Teranga

Situé dans le bloc de Cayar Offshore profond, il couvre une superficie de 7.895 km<sup>2</sup> et a été octroyé à la compagnie PETROTIM Limited par le décret n° 2012-596 du 19 juillet 2012 portant approbation du Contrat de Recherche et de Partage de production d'hydrocarbures avec PETROSEN et l'Etat du Sénégal. Ces découvertes de gaz naturel ont été faites dans le bloc de Cayar Offshore Profond en 2016 par Kosmos Energy avec les puits de Yaakar et de Teranga. Les ressources probables récupérables sont estimées à 20 TCF de gaz (5 TCF pour Teranga et 15 TCF pour Yakaar).

Ces découvertes sont en cours d'évaluation. Ainsi, prévu pour 60,39 jours, le puits d'évaluation Yakaar 2 a eu un retard d'environ trois semaines dans l'exécution des travaux à cause d'un dysfonctionnement du bloc obturateur de puits (BOP). Le coût total cumulé des activités de forage est de 44.494.216 de dollars US. Il a été confirmé la présence d'hydrocarbures dans ce bloc.

La stratégie marketing et le plan conceptuel pour l'utilisation du gaz domestique en provenance de Yakaar et Teranga ont été abordés lors des réunions techniques et opératoires tenues à Nouakchott les 12 et 13 Septembre 2019.



## ■ Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PAN-PGRCI)

L'Etat du Sénégal a négocié et obtenu auprès du groupe de la Banque mondiale un crédit d'un montant de 29 millions USD pour une assistance technique, mise en œuvre à travers le Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PAN-PGRCI).

Le Projet vise à renforcer les capacités de négociation du Gouvernement du Sénégal pour parvenir à des décisions finales d'investissement pour les projets pétroliers et gaziers. Il a aussi pour objet la mobilisation des différentes parties prenantes (citoyens, organisations de la société civile, secteurs public et privé) aux projets pétroliers et gaziers.

L'Unité GES-PETROGAZ dont une des missions principales est de suivre, en rapport avec le Secrétariat permanent du COS-PETROGAZ, la mise en œuvre des stratégies pour la promotion et le développement de projets pétroliers, a en charge la conduite du PAN-PGRCI, financé par la Banque mondiale. A travers le PAN-PGRCI plusieurs experts de renommée sont recrutés pour bien anticiper les défis et enjeux liés à l'exploitation du pétrole et du gaz. Ainsi, plusieurs activités ont été réalisées au cours de l'année 2019 pour appuyer les négociations entre le Gouvernement du Sénégal et les opérateurs. Parmi celles-ci, on peut citer :

- **la réalisation d'études par le cabinet SGS**, spécialisé dans l'ingénierie de réservoir, la certification des réserves et l'unitisation. Au total SGS a fourni sept rapports dont la délimitation de l'Unité GTA, la revue des ressources de GTA, les règles de redétermination de l'unité GTA, les alternatives de redétermination de la clé de répartition des ressources de GTA, la revue des ressources du champ Sangomar, le potentiel de l'exploration du bassin sénégalais ;

- **la réalisation d'études pour les travaux spécialisés** dans les projets gaziers en haute mer par le cabinet DORIS Engineering. Les rapports du cabinet ont porté sur GTA et Sangomar. Il s'agit notamment de la revue des installations (hors FLNG) de GTA, de la revue des installations de liquéfaction (FLNG), de la revue des alternatives de liquéfaction.

Dans le cadre de sa mission, DORIS est chargé de mener une étude critique de tous les documents techniques (FEED, plan de développement, etc.) fournis par l'opérateur et ses contractants.

En plus de ces études, DORIS a organisé plusieurs sessions de transfert de compétences sur plusieurs thèmes tout au long de l'année 2019 au profit de plusieurs cadres de l'administration sénégalaise et de PETROSEN;

- **la réalisation de deux études par le cabinet BEICIP FRANLAB** portant sur l'organisation commerciale pour les phases 2 et 3 de GTA et du marché mondial du gaz. BEICIP a également assisté les équipes du MPE, du MFB et de PETROSEN dans la préparation des négociations pour le contrat d'achat et de vente (Sale and Purchase Agreement - SPA) du GNL de la phase 1 de GTA;

- **la mise à disposition d'un conseil juriste fiscaliste**, en l'occurrence David ASMUS. Ses conseils sont recueillis dans le cadre des négociations avec les opérateurs surtout sur les aspects commerciaux et financiers;

- **le recrutement du groupement LUQMAN West Africa/Afrique Communication** pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et un plan de mobilisation des parties prenantes autour des projets pétroliers et gaziers. Le rapport d'orientation méthodologique du groupement a été validé en novembre 2019. Les prochains rapports vont porter, entre autres, sur le sondage national sur la perception des Sénégalais sur la gouvernance du secteur du pétrole et du gaz, la cartographie des parties prenantes, l'autodiagnostic communicationnel des institutions étatiques clés impliquées dans la gestion des projets pétroliers et gaziers, l'élaboration de la stratégie de communication ;

- **le renforcement des capacités des équipes bénéficiaires du Projet** sur la prévention et la gestion des contentieux dans les contrats pétroliers et gaziers, l'économie de la chaîne pétrolière, la gestion sécurité et environnement sur site pétrolier, la certification BOSIET (Basic Offshore Safety Induction Emergency Training) et HUET (Helicopter Underwater Escape Training), l'économie de la chaîne gazière, la certification en techniques de forage et développement en mer profonde, la sécurité dans les opérations d'exploitation, les appareils à pression de gaz.

### 2.1.1.3 Production

Sur l'ensemble du bassin sédimentaire sénégalais, seuls les champs Gadiaga 2 et Sadiaratou sont en production. Ces champs gaziers sont exploités par la compagnie pétrolière Fortesa International Sénégal Ltd depuis février 2001. La production sur la période allant de 2001 à 2018 est de 5.851.786 Nm<sup>3</sup>

## 2.1.2 AVAL ET INTERMÉDIAIRE DES HYDROCARBURES

L’approvisionnement du marché national en produits pétroliers est régi par la loi n°98-31 du 14 avril 1998 et ses différents décrets d’application. L’aval intègre toute la chaîne d’approvisionnement et comprend l’importation, le raffinage, le transport, le stockage et la distribution desdits produits.

### 2.1.2.1 Raffinage, importation et distribution

Les besoins du pays en produits pétroliers sont en permanente évolution. La SAR en couvre près de 40% et le reste est pris en charge par les sociétés titulaires de licences. Les consommations sont passées de 2 443 729 tonnes à 2 560 000 tonnes entre 2018 et 2019.

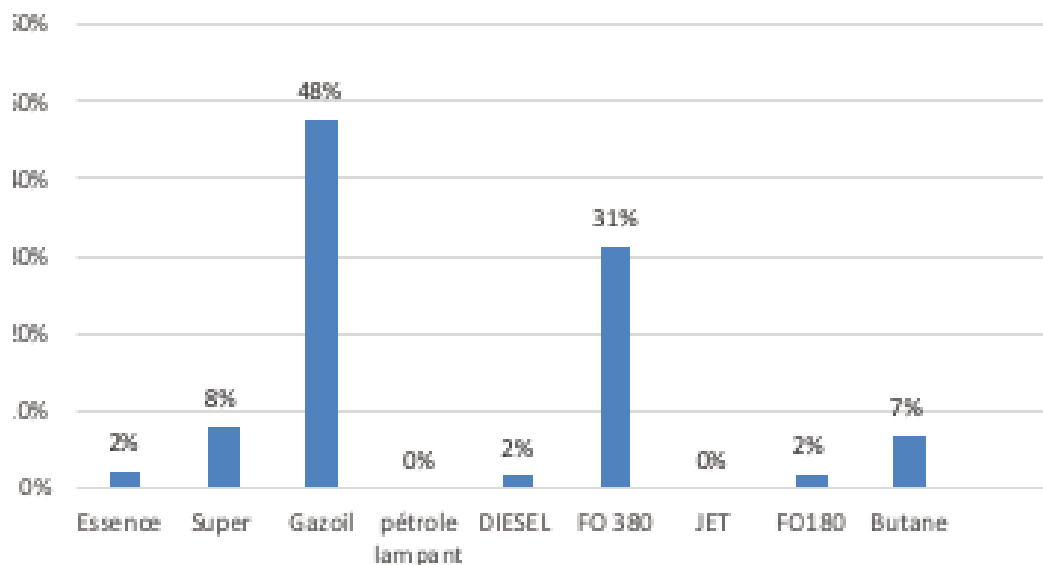


**Figure 2** : Evolution des consommations de produits pétroliers

Cette consommation est répartie entre les principaux produits pétroliers pour différents usages. Le gasoil est de loin le produit le plus utilisé, représentant 48% de la consommation en 2019 essentiellement dans le transport, suivi du FO 380 qui est un combustible consommé par les centrales électriques.

A ce niveau, il convient de noter l’importance du fonds de Soutien à l’énergie (FSE) comme mécanisme de sécurisation du combustible de Senelec pour éviter toute pénurie et disfonctionnement dans la production d’électricité du pays. A ce propos, Le Ministère à travers le Secrétariat Permanent à l’énergie a mis en place un comité de veille qui se réunit fréquemment à l’effet de suivre l’approvisionnement en combustibles de Senelec et éviter toute difficulté de nature à impacter sur la fourniture correcte à l’électricité

## Répartition de la consommation par produit



**Figure 3 :** Répartition des consommations par produit

Concernant l'approvisionnement en gaz butane qui est aussi un produit sensible pour les ménages, il a été mis sur pied un programme d'importation de gaz butane au titre de l'année 2019. La consommation est de l'ordre de 174898 tonnes presque égale aux projections de besoins fondées sur le principe d'un stock disponible minimum permanent de 20 jours.

Par ailleurs, quarante-neuf (49) sociétés opèrent dans le segment de la distribution des produits pétroliers. Les leaders que sont Total, Vivo, Ola et Elton détiennent 50% des ventes de produits pétroliers en 2019.

En ce qui concerne la mise à niveau de l'infrastructure de raffinage, un programme de dégoulotage d'un coût de 70 millions d'euros est en cours grâce au soutien de l'Etat (arrêté interministériel MEFP/MPE/ N°14205 du 27 juin 2018) dans une perspective d'augmenter les capacités de raffinage de la SAR.

### 2.1.2.2 Stockage des produits pétroliers

Les capacités globales de stockage des produits liquides sont estimées à 485.860 m<sup>3</sup> ; et celle du gaz butane à 18.350 tonnes. Le nombre de jours de stock outil est passé de 24 en moyenne en 2014 à 17 jours en 2018 et à 19 jours en 2019.

Libéralisé depuis 1998, ce segment est intégralement géré par une quarantaine de sociétés privées multinationales et nationales. L'Etat n'intervient que pour réguler (gouvernance, fixation des prix, octroi de licences, détermination des quotas à importer, réglementation pour l'édification et l'exploitation des points de vente, etc.). Ce travail est très étroitement suivi par le Secrétariat permanent du Comité National des Hydrocarbures.

Cependant, avec les perspectives d'exploitation des champs gaziers (GTA et Yakaar- Teranga) ainsi que le gaz de SNE, il est prévu de renforcer la régulation de tout le secteur pétrolier (Amont, intermédiaire et Aval) afin de préserver la souveraineté dans ce secteur hautement stratégique.

### 2.1.2.3 Pilotage de l'approvisionnement en hydrocarbures

L'approvisionnement du pays en hydrocarbures fait l'objet d'un suivi rigoureux sous la coordination du Ministère et en rapport avec les acteurs. Il est réalisé à travers des comités hautement stratégiques. Il s'agit :

#### ■ De l'approvisionnement

Le suivi de l'approvisionnement est fait à travers des réunions dites de « sécurisation de l'approvisionnement du pays » qui ont lieu tous les 15 jours. Cette rencontre permet d'avoir une visibilité sur la situation du pays en produits pétroliers et de prendre en charge tout risque de pénurie.

#### ■ Du nivellement

Tenue tous les mardis, la réunion de nivellement permet de répartir la production de la SAR entre les différentes sociétés de distribution selon leur sortie et leur part de marché.

#### ■ Des pertes commerciales

Elles représentent le différentiel entre les prix parité importation et les prix établis par la structure des prix. Elles sont arrêtées en 2019 à 58 303 131 249 FCFA pour les opérateurs qui ont déposé des dossiers de remboursement auprès de l'administration des hydrocarbures.

#### ■ De la péréquation transport des produits pétroliers

Il s'agit du mécanisme mis en place pour s'assurer de l'harmonisation des prix des produits pétroliers sur l'ensemble du territoire national. Pour l'année 2019, sur la base des déclarations reçues, le différentiel de transport des produits pétroliers se présente comme suit :

- 1 472 292 194 FCFA devant être versés à l'Etat ;
- 2 191 804 990 FCFA devant être versés aux distributeurs.

Soit un déficit de 719.512.796 FCFA enregistré. Ces chiffres ne prennent pas en compte la totalité des montants dus aux distributeurs ou à l'Etat pour l'année 2019. En effet, depuis juin 2018, les déclarations et paiements se font par le canal du nouveau système de gestion de la péréquation transport dénommé « GESPÉREQUATION ». Ainsi, certains distributeurs ont préféré garder leurs déclarations le temps d'insérer tous leurs bons de livraison dans ce nouveau logiciel qui est toujours dans sa phase test mais aussi à cause de la lenteur des paiements.

### 2.1.2.4 Réajustement des prix des produits pétroliers

Malgré les évolutions erratiques enregistrées au niveau des cours internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers, l'Etat a pris l'option de continuer à maintenir stables les prix à la consommation des carburants automobiles (supercarburant et gasoil), des autres essences (ordinaire et pirogue), du pétrole lampant, du gaz butane et du diesel, à travers un mécanisme de prise en charge des pertes commerciales des acteurs. Cependant, en fin juin 2019, l'Etat a consenti un relèvement de prix du gasoil et du supercarburant (produits de grande consommation) respectivement de 10 et 12% afin d'alléger le poids des pertes commerciales sur les finances publiques et leur impact négatif sur la sécurisation de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

En revanche, pour les combustibles destinés à la production d'électricité et autres produits noirs, la vérité des prix a été appliquée avec un ajustement toutes les quatre semaines. Pour

ces produits, une baisse de prix à la consommation de 6 à 8% a été globalement notée par rapport à 2018.

Le sous-secteur des hydrocarbures a été globalement marqué en 2019 par d'importantes actions de préparation de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières notamment sur le plan légal, réglementaire et technique. Les négociations ont abouti à des résultats significatifs avec principalement la signature de l'accord d'unitisation entre le Sénégal et la Mauritanie. En parallèle, il a aussi été poursuivi la stratégie d'approvisionnement du pays en produits pétroliers basée sur un pilotage rigoureux ayant abouti à une année sans pénurie même si les objectifs en termes de stock de sécurité ne sont toujours pas atteints.

## 2.2 RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'OFFRE ET D'ACCÈS AUX SERVICES ÉLECTRIQUES

Au niveau du sous-secteur de l'électricité, les résultats prioritaires de la politique énergétique en vigueur concernent l'optimisation du système de production, l'amélioration de la qualité de service et le renforcement de l'accès des populations rurales à l'électricité. Les sections ci-après présentent l'état d'avancement des différents sous-secteurs.

### 2.2.1 OPTIMISATION DES SOURCES DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

**Au titre des réalisations de 2019**, il convient de relever, pour la production, la mise en service de la centrale solaire de Diass de 15 MW et de la première tranche d'une puissance de 55 MW sur les 158 MW de la centrale éolienne de Taïba Ndiaye. Il convient également de relever la location de la centrale flottante Karpowership de 120 MW pour résorber le déficit potentiel lié à l'indisponibilité de la centrale à charbon de Sendou, portant à ce jour la puissance installée à 1368 MW. Ces capacités additionnelles ont permis de gagner le pari de la disponibilité de l'électricité. En effet, le taux de disponibilité des groupes de Senelec est passé de 89,4 % pour le réseau interconnecté contre une valeur annuelle cible de 85,5%.

Il faut noter un accroissement de la production d'électricité qui est passée de 4.038 GWh à 4.454 GWh entre 2018 et 2019. La contribution des centrales de Senelec dans la production globale du pays est de 48,7% contre 52,4% en 2018, soit une baisse de 3,7%. Le reste de la production est assurée par les centrales des producteurs privés d'électricité (IPP).

Concernant l'optimisation des sources de production, le coût variable de production du kWh en FCFA (Senelec et achat) est l'indicateur retenu. A cet effet, il faut noter qu'il s'établit à 63,53 FCFA/kWh en 2019 contre une cible de 61 FCFA/kWh alors qu'il était de 65,33 FCFA/kWh en 2018.

Cette faible performance par rapport à la cible est liée principalement à l'arrêt, depuis juillet 2019, de la centrale à charbon de Sendou (302,6 GWh produits contre 615,6 GWh) remplacée par des turbines à gaz et des groupes de location plus onéreux.

### 2.2.2 OPTIMISATION DES SOURCES DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de service, elle est mesurée par la baisse de la quantité d'Énergie Non Distribuée (END). A ce niveau, la tendance à la baisse se maintient.

En effet, l'indicateur passe de 18 GWh en 2018 à 16 GWh en 2019 même s'il faut constater une difficulté pour Senelec à réaliser la cible qui était de 13 GWh.

Par ailleurs, le manque de production ne constitue plus la cause de cette demande non satisfaite qui est surtout due aux incidents notamment sur le réseau de distribution.

Pour améliorer l'acheminement de l'énergie vers la clientèle avec une qualité et une continuité optimale de service, d'importantes actions ont été entreprises. A ce titre, des réalisations importantes ont été notées.

**Pour le réseau de Transport**, il s'agit :

- de la finalisation en cours des travaux de la ligne 225 kV Tamba-Kolda-Ziguinchor et des postes de haute tension de Kolda et Ziguinchor ;
- de la mise en service du poste haute tension 225/30 kV de Diamniadio qui vient ainsi renforcer le réseau de transport, assurer et sécuriser l'alimentation en énergie

électrique du pôle urbain et de la zone industrielle de Diamniadio ;

- du démarrage effectif des travaux des lignes 225 kV Hann - Cap des Biches, Tobène-Kounoune, Kounoune-Patte d'Oie et Kaolack-Tambacounda-Sambangalou dans le cadre de l'OMVG.

**Pour la distribution**, les actions de modernisation, de sécurisation et d'extension des réseaux se sont poursuivies dans les zones périurbaine et rurale avec la réalisation de dorsales moyenne tension en vue d'augmenter le taux de raccordement des quartiers et villages. A cet effet, il convient de noter, le projet de renforcement du réseau de distribution de 6,6 kV à 30 kV dans Dakar et le projet d'extension et de densification du réseau de distribution à Dakar et dans les régions. Ces actions permettront de développer les ventes, d'améliorer la fiabilité et la qualité de service, de réduire les pertes et de sécuriser l'alimentation de la clientèle basse tension.

Année	Energie produite en GWh	Cout variable de production en FCFA par KWh		Energie non distribuée en GWh		Pointe en MW
	Total	Prévu	Réalisé	Total	Réalisé	Réalisé
2018	4 083	59	65,33	18	19	648
2019	4 454	61,56	65,33	13	17	672
Evolution	10%		-3%			3,7%

**Figure 4** : Récapitulatif des indicateurs clés du système électrique

Depuis la signature le 10 décembre 2018 avec le Gouvernement américain d'un Second Compact du Millennium Challenge Corporation d'un montant de 600 millions de dollars US, dont 550 millions de dons, l'unité de formulation en étroite collaboration avec le Ministère a Tréalisé d'importantes actions de levée des conditionnalités de mise en vigueur. Pour rappel le compact est structuré autour de trois projets : la modernisation et le renforcement du réseau de transport, l'amélioration de l'accès à l'électricité en zone rurale et périurbaine, l'amélioration du cadre légal et le renforcement des capacités.

### 2.2.3 RÉAJUSTEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

Par décision N°2019-48 du 19 novembre 2019, la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) a approuvé la grille tarifaire de Senelec applicable à compter du 1er décembre 2019, sur la base de son Revenu Maximum Autorisé (RMA) en 2019 aux conditions économiques du 1er octobre 2019. Cette décision a donné suite à la demande d'ajustement des tarifs formulée par Senelec, en application des dispositions de la loi n°98-29 du 14 avril 1998 relative au secteur de l'électricité.

L'Etat a décidé d'accéder à cette demande d'ajustement partiel des tarifs pour plusieurs raisons :

- Continuer à investir dans la production, le transport et la distribution pour que l'électricité puisse arriver auprès de 57% de la population vivant en milieu rural et qui ne bénéficient pas de cette subvention ;

- Continuer à soutenir les ménages les plus démunis en exonérant la 1ère tranche (0 à 150 KWh) de cette augmentation, soit environ plus de 500 000 clients ;
- Continuer à supporter nos entreprises en minimisant l'augmentation, pour soutenir la compétitivité.

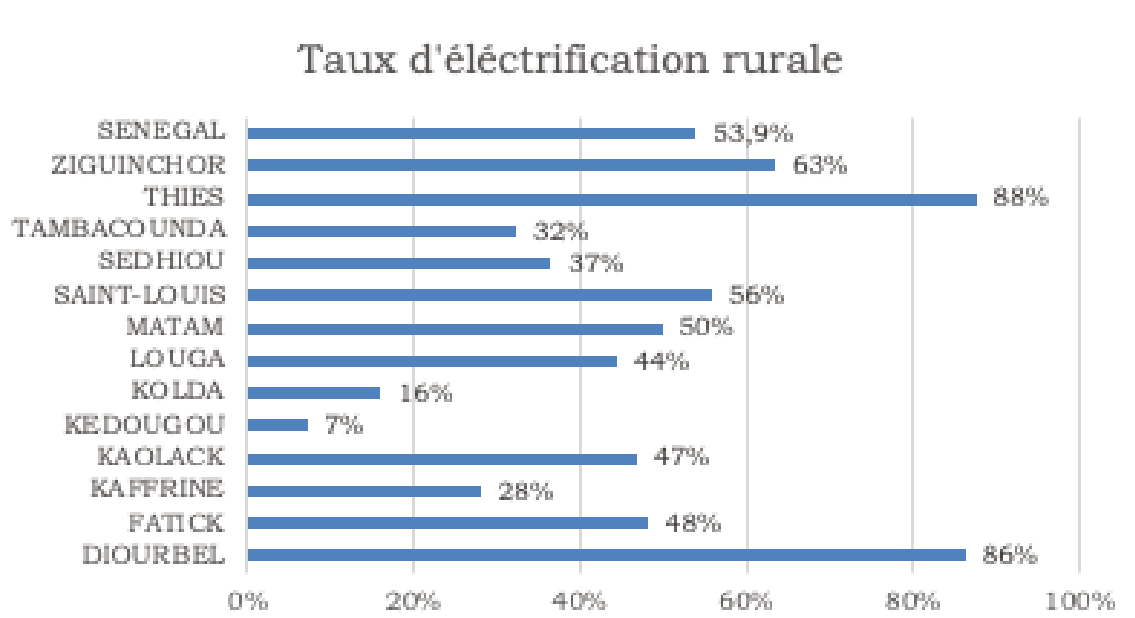
L'Etat a ainsi décidé de supporter une partie de la compensation, soit respectivement 16,3% pour les clients de la basse tension et 20,3% pour les clients de la Moyenne et de la Haute tension. Autrement dit, pour les clients Basse Tension (usages professionnel et domestique), les tarifs ont augmenté de 10% au lieu de 26,3% à l'exception des consommations de la 1ère tranche des clients domestiques petite et moyenne puissance. Pour les clients Moyenne et Haute Tension, les tarifs ont augmenté de 6%.

## 2.2.4 ACCÉLÉRATION DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE

La stratégie d'électrification rurale retenue vise l'atteinte de l'accès universel à l'électricité en 2025.

En 2019, le taux d'électrification rurale s'établit à 53,9%, ce qui montre une importante avancée par rapport à 2018 où il se situait à 42,3%. Il convient de noter que cet indicateur fait le rapport entre le nombre de ménages raccordés et le nombre total de ménages. Ce résultat, en deçà des prévisions qui ciblaient un taux de 60% en 2019, est imputable à la faiblesse des raccordements et aux difficultés de mobilisation des financements attendus du budget Consolidé d'Investissement pour mettre en œuvre les projets identifiés.

Toutefois, il faut relever des disparités dans l'accès entre les localités rurales des différentes régions. En effet le TER est différencié selon les régions avec des taux variables se situant entre 7,2% et 87,6%.



**Figure 5 :** Taux d'électrification rurale par région

Ces résultats se fondent sur les instruments mis en place au niveau de Senelec qui est le plus important acteur de l'électrification en milieu rural à côté des concessions d'électrification rurale. Celles-ci ont permis de raccorder 8% des ménages électrifiées en fin 2019. Pour rappel, le schéma organisationnel des concessions d'électrification rurale est basé sur un découpage

du pays en dix (10) concessions d'électrification rurale dont les six (06) sont attribuées à des opérateurs privés (cessionnaires), les quatre (04) restantes ont fait l'objet, en décembre 2018, d'un transfert à Senelec sous forme d'extension de son périmètre.

Les concessions et concessionnaires en question sont :

- Dagana-Podor- Saint-Louis et Louga-Linguère -Kébémer : COMASEL
- Kaffrine-Tambacounda-Kédougou : ERA
- Mbour : SCL Energie Solutions
- Kaolack-Nioro-Fatick-Gossas : EDR
- Kolda-Vélingara : Kolda Energy.

Au cours de l'année 2019, un audit a été réalisé par la CRSE sur les concessions d'électrification rurale et il a été relevé des constats importants dont les plus significatifs sont :

- le niveau toujours faible de réalisation des raccordements comme l'atteste la contribution au taux d'électrification en milieu rural ;
- le déséquilibre économique noté et qui est accentué par les retards de paiement par l'Etat du manque à gagner induite par la mise en œuvre de l'harmonisation tarifaire ;
- la non application intégrale des dispositions de la convention d'exonération fiscale par le Ministère en charge des finances notamment pour les prestations effectués par des sous-traitants ;
- le déficit de prise en charge des crédits de TVA des opérateurs, consécutif à l'achat de l'électricité en TTC auprès de Senelec et la revente en HTVA aux clients majoritairement en tranche sociale exonérée de TVA ;
- le retard dans la mobilisation des financements propres à mobiliser pour mettre en œuvre le programme prioritaire d'électrification rurale (PPER) dans les concessions de Kaolack-Nioro-Fatick-Gossas et Kolda-Vélingara.

Par ailleurs, il est à noter le début de mise en œuvre de la décision du gouvernement à savoir : l'harmonisation des tarifs et l'élaboration des mécanismes de pérennisation de la mesure à travers le nouveau décret n°2019-1884 du 18 novembre 2019 portant création du fonds de préférence de l'Energie.

## **2.2.5 PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

L'option de la promotion des renouvelables inscrite dans la politique énergétique se concrétise avec 20,63 % de part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique. Ce résultat a été atteint avec les réalisations notées dans le domaine du solaire, de l'éolienne et de l'hydraulique avec respectivement 158 MW, 55 MW et 75 MW.

Parallèlement à la production injectée au réseau, d'importants projets et programmes sont réalisés dans le domaine de l'énergie solaire décentralisée.

Il convient de noter à cet effet, l'électrification par voie solaire de plus de 600 infrastructures communautaires (établissements scolaires et de santé, établissements religieux, postes de



garde de parcs nationaux, etc.) réalisée par l'Agence Nationale des Energies Renouvelables (ANER) y compris l'installation de cinq (05) mini-centrales solaires, en autoconsommation, dans les hôpitaux de Ndioum, Tambacounda, Thiès et Diourbel ainsi que la gouvernance de Ziguinchor pour alléger la facture d'électricité de ces établissements. La généralisation de l'éclairage public solaire a démarré en mai 2019, avec le projet d'installation de 50 000 lampadaires solaires photovoltaïque au niveau des villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Thiès pour un total de 10 000 lampadaires réceptionnés.

Il est à signaler l'installation de panneaux solaires sur la toiture du building administratif dans le cadre de la volonté de promouvoir les énergies renouvelables dans les édifices publics modernes. La puissance installée est de 632 kWc.



## 2.2.6 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'efficacité énergétique a été poursuivie en 2019, malgré les problèmes de trésorerie notés dans l'exécution de certains projets notamment sur la rationalisation de la consommation dans les bâtiments et édifices publics et la promotion de l'éclairage efficace.

Par ailleurs, il convient de noter que le projet de suivi et d'analyse de la facture d'électricité de l'Administration (SARDEL) mis en œuvre par l'Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie (AEME) a permis de réaliser un gain financier de 1,045 milliards FCFA en 2019 portant à 3,543 milliards FCFA les économies totales réalisées depuis 2015.

Quant à l'éclairage efficace, il a permis de réduire les consommations finales d'énergie de 23.780 MWh et les dépenses d'électricité de 2, 82 milliards de FCFA avec les lampes diffusées entre octobre 2015 et décembre 2018. En plus, des actions de renforcement des capacités des agents des Douanes et de mise à disposition de la version améliorée de l'application mobile pour le contrôle des lampes, ont été notées.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation, la multiplication des opérations coup de poing jumelée aux visites de sites et aux insertions sur les pages web de plusieurs organes de presse ont permis de répandre plus largement les conseils auprès des acteurs pour l'utilisation rationnelle de l'énergie. Les avancées enregistrées dans le cadre des actions de terrain à Saint Louis et à Louga, ont permis d'améliorer la couverture nationale en matière de sensibilisation.

**Le sous-secteur de l'électricité est globalement marqué en 2019 par d'importantes mesures pour assurer la viabilité et réduire les effets de la hausse des prix du combustible sur les ménages les plus défavorisés, tout en maintenant la disponibilité du service avec un renforcement continu de la qualité en partie du fait de la réalisation des projets de transport. La cible fixée pour la baisse des couts de production n'a pas été atteinte, imputable au facteur précité mais aussi à l'arrêt de la centrale de Sendou. Une importante avancée est notée dans le domaine de l'accès aux services électriques en milieu rural, le maintien de cette tendance est nécessaire à l'accès universel en 2025.**

## 2.3 APPROVISIONNEMENT DURABLE EN COMBUSTIBLES DE CUISSON

Le sous-secteur des combustibles domestiques est pris en charge à travers les activités des projets/programmes que sont le deuxième Projet de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de substitutions (PROGEDE2) dans sa composante 3, le Programme national Biogaz domestique du Sénégal (PNB-SN) et Energising Development (ENDEV).

### 2.3.1 PROGRAMME DE GESTION DURABLE ET PARTICIPATIVE DES ENERGIES TRADITIONNELLES ET DE SUBSTITUTION PROGEDE2

Les réalisations de ce projet concernent l'amélioration de la fabrication et de la diffusion des foyers améliorés, l'implantation des biodigesteurs pour la production de biogaz domestique, la production et la promotion du biocharbon comme combustible alternatif au bois énergie.

Le PROGEDE2 a été clôturé depuis le 30 juin 2018 et avait diffusé 887.213 foyers améliorés sur un objectif de 920.000, facilité la production de 613 tonnes de biocharbon à Ross Béthio, réalisé 10 foyers améliorés pour les femmes de Sendou, Bargny et Yenn et, construit 259 biodigesteurs sur un objectif de 250.



Cependant l'équipe technique continue le suivi des activités afin d'assurer la transition avec le « Projet Régional de Gestion Durable et Participative des Forêts et des Energies domestiques entre la Gambie, la Guinée- Bissau et le Sénégal » qui sera financé par les pays ciblés et la Banque Mondiale.

L'objectif de développement de ce nouveau projet est de : « Promouvoir un modèle d'intégration régionale pour une gestion durable des forêts et des énergies domestiques permettant à la Gambie, la Guinée Bissau et au Sénégal de garantir un approvisionnement durable de leurs ménages en combustibles de cuisson tout en préservant les écosystèmes forestiers, en promouvant l'efficacité énergétique et les sources d'énergies alternatives au bois, en impliquant les communautés par un engagement citoyen tenant compte du genre dans un cadre de coopération et d'harmonisation des politiques et stratégies entre les pays, pour maîtriser l'exploitation forestière transfrontalière illégale». Les actions principales retenues sont :

- le renforcement des capacités régionales pour une gestion concertée des forêts, des combustibles domestiques et des produits forestiers ;
- la gestion des combustibles domestiques et de l'utilisation du bois-énergie ;
- la gestion durable des ressources et des produits forestiers ;
- l'arrangement institutionnel pour la mise en œuvre du projet.

### 2.3.2 PROGRAMME NATIONAL BIOGAZ DOMESTIQUE DU SÉNÉGAL PNB-SN

L'objectif du programme qui a démarré en 2009, est l'installation de 2000 biodigesteurs en 2019, la création de jardins de case et dernièrement la commercialisation de l'engrais organique. Cette dernière approche a été rendue possible grâce à un avenant qui a mis fin à la subvention (UE) et qui a permis d'ouvrir des perspectives de marché de l'effluent organique. Ce mécanisme est basé sur la vente par les bénéficiaires de l'engrais organique, issu des biodigesteurs, aux organisations de producteurs.

La réalisation des biodigesteurs est désormais assujettie à un fonds de garantie géré par le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP).

Cependant, il faut noter que le PNB peine à réaliser ses objectifs de diffusion de biodigesteurs du fait de tensions budgétaires et de difficultés avec ses fournisseurs.

En termes d'activités, le fait le plus marquant a été la visite que le Ministre du Pétrole et des Energies a effectuée le 28 août 2019 dans le département de Dagana. Celle-ci a permis au Programme de mettre le Ministre en contact direct avec les populations bénéficiaires des biodigesteurs et de voir l'impact du PNB sur le monde rural.

Par ailleurs, le PNB a participé au lancement de l'Alliance pour le bio digesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre (AB/AOC) à Ouagadougou. Dakar est retenu pour abriter la prochaine conférence. Un Comité national d'organisation composé de plusieurs structures dont la Présidence de la République et le Ministère des Affaires Etrangères a été mis sur pied.

Sous l'initiative de l'Ambassadeur du Burkina Faso à Dakar, les Ambassadeurs des pays membres de cette alliance ont été conviés à une rencontre pour la ratification de la convention en juillet 2019.

### 2.3.3 PROGRAMME ENERGIZING DEVELOPMENT ENDEV-GIZ

La diffusion des foyers améliorés dans le cadre de ce projet est faite avec le Foyer Amélioré Sénégal (FASEN). Les activités ont consisté en la promotion de la production à grande échelle des foyers améliorés comme nouveau pilier de la croissance du marché et de l'expansion vers plus de régions mais aussi les actions de recherche, essais et innovations pilotes.

En outre, un accord de co-financement par le Fonds Vert Climat a été acquis pour le Sénégal et le Kenya. Le contrat a été signé entre la GIZ et le Fond Vert Climat (FVC) et la cérémonie a eu lieu en présence du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) à l'occasion de la COP 25 à Madrid.

La supervision financière du projet pour la partie sénégalaise sera assurée par la GIZ et la tutelle technique par le MPE et le MEDD.

Entièrement mis en œuvre à travers des projets, la stratégie d'approvisionnement en combustible de cuisson sous le pilotage de la Direction des hydrocarbures a poursuivi ses actions avec des réalisations modestes dans un contexte de transition pour le PROGEDE 2 et d'opérationnalisation de la stratégie basée sur la commercialisation de l'engrais pour le Programme National de Biogaz Domestique. Toutefois, de nouvelles perspectives sont attendues avec la mise en œuvre du co-financement Fonds Vert Climat dans le cadre du projet Energizing Development pour le renforcement de l'accès durable aux combustibles et équipements modernes de cuisson.



# Pilotage du secteur

3

Il concerne essentiellement des activités liées à la mise en place du cadre légal et réglementaire, de communication et de suivi-évaluation.

### 3.1 CADRE LÉGISLATIF, RÉGLEMENTAIRE ET DE RÉGULATION

Les importantes options déclinées par le gouvernement du Sénégal pour faire jouer au secteur de l'énergie le rôle de pilier de l'émergence rendent nécessaires des réformes sur le plan légal et réglementaire. Ces travaux de révision ont concerné pratiquement tous les segments du secteur de l'énergie en 2019.

Dans le sous-secteur des hydrocarbures, la loi n°2019-03 du 1er février 2019 a abrogé la loi 98-25 du 08 janvier 1998 portant code pétrolier. Celle-ci reconduit les mesures visant à stimuler les activités d'exploration, de développement et d'exploitation d'hydrocarbures tout en apportant, entre autres, les innovations majeures ci-après :

- **la prise en compte des exigences de transparence** dans la gestion des ressources extractives, conformément à la norme de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE) ;
- **la définition d'une nouvelle réglementation** des opérations pétrolières qui sera annexée au présent Code ;
- **le renforcement de la réglementation** relative au transport des sites de production aux zones de grande consommation, au stockage et à la commercialisation en gros des produits pétroliers et gaziers prétraités ou liquéfiés (midstream), notamment par l'introduction des demandes d'autorisation pour les opérations de stockage et de liquéfaction du gaz naturel.

Il convient aussi de relever la prise en compte de la loi sur la répartition des revenus issus de l'exploitation des hydrocarbures ; l'élargissement de dispositions relatives au contenu local donnant la possibilité pour les investisseurs privés nationaux disposant de capacités techniques et financières de participer aux risques et aux opérations pétrolières ; la consolidation des dispositions sur la protection de l'environnement, conformément aux normes et pratiques en vigueur dans l'industrie pétrolière Internationale.

Par ailleurs, avec l'adoption de la loi sur le contenu local, le Sénégal dispose d'un cadre juridique et institutionnel favorisant l'utilisation de la main œuvre locale, la participation des entreprises nationales aux activités pétrolières et gazières et le développement de la technologie et du savoir-faire sénégalais. La stratégie de création de valeur vise la promotion de la production locale et l'optimisation des importations.

Dans l'aval du sous-secteur des hydrocarbures, au cours de l'année 2019, la révision du cadre réglementaire a concerné la simplification des procédures de traitement de la péréquation sur le transport par route des hydrocarbures.

S'agissant du sous-secteur électricité, les modalités du contrôle de conformité des installations électriques ont été fixées par arrêté. De plus, en vue de l'augmentation du parc de production par des producteurs privés, les titres d'exercice relatifs à l'attribution des licences de production ont été délivrés.

En outre, en vue de rendre effective les dispositions du décret n°2017-1411 du 13 juillet 2017 portant interdiction des lampes à incandescence, les projets d'arrêtés relatifs au contrôle de conformité aux normes pour les lampes à économie d'énergie et fixant les modalités de délivrance de l'autorisation exceptionnelle sur les lampes à incandescence halogènes ont été transmis au ministère en charge du commerce pour signature.

Quant au cadre institutionnel, il a été amélioré avec l'arrêté relatif à l'organisation du SIE et la création du Comité technique chargé de la mise en œuvre de la stratégie gas to power. Par ailleurs, les décrets régissant le SPE et le CNH ont été révisés dans un souci d'amélioration des conditions de travail des agents.

Dans le domaine de la régulation, le Gouvernement du Sénégal a pris la décision d'harmoniser les tarifs de l'électricité sur l'ensemble du territoire dans le but de rétablir l'égalité de traitement des usagers du service public de l'électricité. C'est dans ce cadre que les contrats des concessionnaires d'électrification rurale ont été revus pour assurer cette harmonisation avec un mécanisme de compensation tarifaire.

Ce processus entamé en 2018 s'est poursuivi en janvier 2019 avec la signature de l'avenant au contrat de concession d'ERA exerçant au niveau de Kaffrine, Tambacounda et Kédougou pour la mise en œuvre de l'harmonisation tarifaire.

La révision des conditions tarifaires du concessionnaire ERA a abouti à la décision n° 2019-53 du 09 décembre 2019 fixant les conditions tarifaires et les prix plafonds de vente d'énergie électrique applicable par ERA pour la période 2019-2023.

Au niveau de la CEDEAO, en perspectives de l'accès au réseau régional de transport d'électricité, le Ministère a participé : (i) à la validation des règles d'accès au réseau de transport d'électricité régional et national ; (ii) à la révision de la directive sur l'organisation du marché d'électricité et (iii) au renforcement de la synergie avec les organisations sous régionales de l'énergie et les pays non-membres de la CEDEAO.

### **3.2 PLANIFICATION-SUIVI-ÉVALUATION ET VEILLE**

Le Ministère a poursuivi dans le cadre du pilotage un important travail de planification et de veille stratégique pour la mise en œuvre des projets prioritaires. Dans le domaine de la Planification, 2019 a été l'année de signature de la Lettre de Politique de Développement du Secteur au bout d'un processus participatif incluant les acteurs du Gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des partenaires.

Le déploiement des outils du Système d'Information Energétique de l'UEMOA s'est opéré en 2019 avec la publication des séries de bilans énergétiques et des analyses de la dynamique du secteur au Sénégal et dans les pays de l'Union. Ce travail a d'ailleurs été présenté en Décembre à tous les acteurs à l'occasion d'un atelier national.

Il convient de relever que Monsieur le Ministre du Pétrole et des Energies a signé un protocole d'accord avec le Directeur Général de l'Agence Internationale de l'Energie le 05 Décembre 2019. Le but de cette coopération sur les quatre prochaines années est de renforcer les capacités du Ministère dans le domaine des statistiques et de la modélisation, mais aussi, de permettre aux deux institutions d'échanger sur divers domaines d'intérêts communs relatifs à la prise de décision dans le secteur.

Concernant le suivi rapproché, il fait l'objet au niveau du Secrétariat Permanent à l'Energie d'un rapport mensuel détaillé et de la mise en place de comités de veille pour le déblocage des contraintes à l'exécution diligente des projets phares du PSE. Les blocages concernent généralement le recensement et le paiement des impenses, la sécurisation du contrat de bail du site et les différentes autorisations sur le plan foncier et environnemental. D'importants pas ont été franchis sous l'effet de ce suivi dans le domaine de la production et du transport d'électricité. Il s'agit, entre autres, de :

- **La mise en service de la première phase de la centrale éolienne de Taiba Ndiaye** le 9 Décembre 2019 avec une veille qui a facilité la signature des contrats et conventions de financement par les parties prenantes, l’approbation de la demande d’ouverture de comptes en devises par le MEFP et l’obtention de la garantie gouvernementale ;
- **Le lancement de la stratégie « Gas to power »** avec l’intégration du projet d’importation de Gaz Naturel liquéfié (GNL) par un FSRU comme solution bridge. Ainsi, un comité a été mis en place pour faire le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- **Le démarrage des travaux de construction de la centrale électrique duale fuel de 120 MW à Malicounda** le 22 juillet 2019, à la suite de l’implémentation des conditions de mise en vigueur du Contrat d’Achat d’Energie (CAE) entre Senelec et la société Malicounda Power SA. Au préalable, un mécanisme performant a été mis en place pour assurer le suivi des diligences nécessaires avec les autorités administratives à savoir le paiement des impenses, l’émission de la lettre de crédit, la finalisation des annexes du CAE;
- **La sécurisation juridique des deux terrains de Kael et Kahone** et l’émission de la garantie gouvernementale du projet Scaling Solar dont le CAE a été signé le 13 Novembre 2018, pour la réalisation de centrales solaires sur les sites de Kahone (Kaolack) et Kael (Touba) ;
- **Le début des essais de performance de la tranche 2 (10 MW)** de la centrale de Ndiass (don de la KFW) le 26 Décembre 2019.

### 3.3 COMMUNICATION

Au courant de l’année 2019, plusieurs activités de communication ont été menées au sein du Ministère du Pétrole et des Energies depuis la prise de service du Ministre M. Mouhamadou Makhtar CISSE. Parmi les activités phares qui ont été déroulées, il est à noter en plus du déménagement du Ministère au building Président Mamadou DIA :

#### ■ En interne

Une visite de proximité du nouveau ministre auprès du personnel, dès sa prise de service. Cette visite de proximité s’est poursuivie au niveau des structures rattachées (ASER, CRSE, SPE, AEME, ANER, PNB, SP/CNH, SAR, PETROSEN, INPG).

Ces rencontres ont été une occasion d’écouter les collaborateurs, d’observer, de s’enquérir de leur environnement de travail, de recueillir leurs suggestions, mais également de décliner la feuille de route du ministère. Ces visites de proximité ont aussi participé à faciliter l’action collective des travailleurs.

Il en est de même des réunions de coordination régulièrement tenues, ainsi que des rencontres sectorielles, pour le suivi des activités et la bonne marche du département. La réunion est, par essence, une activité phare de communication interne. Il est également à relever le basculement de tout le personnel à la messagerie gouvernementale « mpe.gouv.sn » en juin 2019 avec l’appui de l’ADIE.

#### ■ En externe

**Plusieurs activités de communication ont été tenues durant l’année 2019**, suivant les différentes manifestations organisées ou coprésidées par le Ministère du Pétrole et des Energies. Ces différentes rencontres ont toujours constitué une opportunité de communication pour le Ministère, de faire passer ses messages, de sensibiliser et d’informer

sur ses actions, ses projets, mais également sur les perspectives. Elles ont été des moments importants d'échanges, pour délivrer la bonne information au public.

Ces différentes activités ont fait l'objet de monitoring au courant de l'année 2019 et transmises au Bureau d'Information Gouvernementale (BIG).



Parmi les activités majeures, déroulées au courant de l'année 2019, il est à relever :

- la réception par le Ministre Mouhamadou Makhtar Cissé au port autonome de Dakar des turbines devant servir au parc éolien de Taïba Ndiaye, en présence du DG de la Senelec ;
- la rencontre du comité stratégique du projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA) à Dakar présidée par le MPE et son homologue mauritanien ;
- l'interview accordée par le Ministre au quotidien national Le Soleil, au plus fort de la « polémique » sur le reportage de la BBC : « Pétrole et gaz : états-des lieux » ;
- l'interview accordée par le Ministre à l'émission RFM-matin sur le reportage de la BBC ; une occasion saisie par le Ministre pour démentir les chiffres avancés par le média britannique ; l'interview a été relayée par le journal l'Observateur ;
- la communication menée sur la hausse des prix des produits à la pompe (supercarburant et gasoil) relayée par les différents médias ;
- l'organisation de l'atelier national sur le contenu local dans le secteur des hydrocarbures, présidé par le Chef de l'Etat. L'occasion a été saisie au cours de cet atelier pour communiquer sur la question en amont (invitation sur des plateaux de radios et TV), pendant (événement retransmis en direct à la RTS et sur les réseaux sociaux) et après (débriefing sur les plateaux) ;
- la rencontre avec les acteurs du secteur pétrolier, pour échanger sur les questions de l'heure, recueillir l'avis des acteurs ;

- le coparrainage avec le Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions pour la signature d'une convention collective des travailleurs du secteur du pétrole et du gaz, la première du genre dans le secteur ;
- la communication menée suite au réajustement des tarifs d'électricité ;
- la visite de chantier des projets de l'ANER avec l'installation des lampadaires solaires dans la commune de Hann-Bel-Air, les projets dans le village de Bouteyni, commune de Mbane, département de Dagana ;
- la visite des biodigesteurs installés par le Programme National de Biogaz Domestique dans les villages d'Ariwelé et de Mbaye I et II, dans le département de Dagana pour soutenir ce programme ;
- la concertation organisée avec les travailleurs du secteur du pétrole et du gaz, sur le contenu local dans le sous-secteur des hydrocarbures ;
- l'organisation et la gestion de la communication pour la remise du prix de « Homme pétrolier de l'année », au Chef de l'Etat, représenté par le MPE, par Africa Oil and Power (avant-première, pendant et après) en Afrique du Sud ;
- l'atelier national de présentation de la stratégie et de la feuille de route du secteur de l'électricité du Sénégal à l'horizon 2035, en collaboration avec le MCC ;
- la présentation de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Electricité (LPDSE) 2019-2023 ;
- la Table ronde sur les « Défis et opportunités économiques autour du projet GTA » organisée par l'Observatoire de suivi des indicateurs de Développement Economique en Afrique (OSIDEA), en partenariat avec l'ONG 3D dans le cadre de son programme « Kawral » et British Petroleum (BP) ;
- le lancement du projet d'électrification de 300 villages par mini-centrales solaires par l'ASER ;
- le pré-lancement du licensing round en prélude au lancement officiel qui a été fait lors de la 26ème conférence d'Africa Oil Week organisée au Cap en Afrique du Sud du 4 au 8 novembre 2019 ;
- la gestion de la couverture médiatique du licensing round et de la participation du Ministère du Pétrole et des Energies et de Petrosen à la 26ème conférence de l'Africa Oil Week à Cape Town ;
- l'accompagnement de la campagne d'information et de sensibilisation du SP-CNH à Joal-Fadiouth sur les risques et dangers liés à l'utilisation des cuves à essence ;
- la gestion de la communication, en relation avec Petrosen et Woodside, sur le décalage de la production du 1er baril de pétrole du développement du champ SNE pour cause de changement de stratégie pour l'achat du FPSO. Il s'agissait pour le MPE d'anticipation sur l'information ;
- la communication du Ministre lors de l'atelier d'intégrité sur le contenu local organisé par le Forum Civil et la CNTS/FC
- l'inauguration du poste haute tension de Diamniadio de Senelec par le Ministre, en

compagnie du Directeur Général de Senelec ;

- la communication du Ministre, lors du vote du budget du département, notamment sur le réajustement tarifaire et les projets dans le sous-secteur des hydrocarbures ;
- l'atelier de partage du plan opérationnel pour la mise en œuvre du programme d'électrification rurale pour un accès universel en 2025



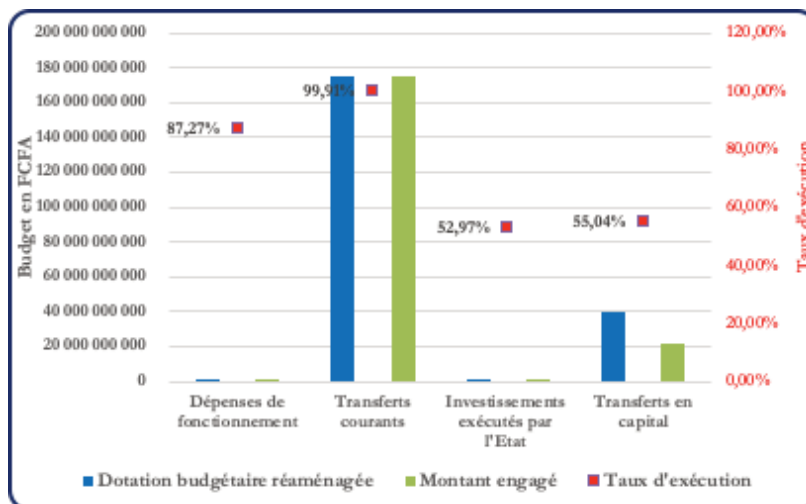
- les ateliers de consultation dans le cadre de l'élaboration des textes d'application de la loi n° 2019-04 du 24 janvier 2019 relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures, organisés en relation avec le COS-PETROGAZ. Ces ateliers ont regroupé l'ensemble des acteurs (institutions, société civile, secteur privé, presse, etc.) ;
- l'inauguration des centrales solaires des îles du Saloum, financées par la Coopération allemande, en collaboration avec Senelec ;
- l'organisation du séminaire avec le Collectif des journalistes économiques du Sénégal pour apporter la bonne information dans le secteur ;
- la participation du MPE à la Retro 2019 de la RTS sur les activités phares du secteur de l'énergie à l'occasion des célébrations des fêtes de fin d'année ;
- la coordination des travaux du groupement Luqman West Africa/Africa Communication, recruté par le GES-PETROGAZ, dans le cadre de l'accompagnement de la Banque Mondiale sur les projets pétroliers et gaziers du Gouvernement du Sénégal ;
- la visite de benchmarking du MPE en Turquie et Jordanie pour s'inspirer de leur schéma sur le gaz et le pétrole.

### 3.4 BUDGET

Le montant final réaménagé de crédits, hors dépenses de personnel, alloué au Ministère du Pétrole et des Energies (MPE) pour l'exercice 2019 s'élève à 216.119.716.911 FCFA. Il s'agit des dotations au titre de la Loi des Finances Rectificatives (LFR) 2019 de 142.113.003.199 FCFA ajustée par des modulations (augmentations où diminutions) de crédits ainsi que les reports

de 2018 d'un montant total de 74.006.713.712 FCFA. Il faut noter, qu'à l'analyse des dotations, il ressort que 81,03% du budget soit 175.123.681.000 FCFA est affecté aux transferts courants et 18,75% soit 40.516.983.604 FCFA aux dépenses d'investissement (composée de 99% soit 40.008.519.014 FCFA de transferts en capital). Il convient de relever à ce niveau la couverture financière du Fonds de Soutien à l'Energie, logé au Ministère des Finances et du Budget.

Les dépenses de fonctionnement ne représentent que 0,22% du budget réaménagé soit 479.052.307 FCFA. Au 31 décembre 2019, un total de 197.668.310.394 FCFA a été engagé soit 91,46% du budget réaménagé.



**Figure 5** : Taux d'exécution du budget du MPE en 2019

A l'analyse, le taux d'exécution (montant engagé/ montant réaménagé) est différencié. En effet, selon la nature économique des dépenses budgétaires du MPE, les transferts courants présentent le taux d'exécution le plus élevé de 99,91% (174.960.472.447 FCFA engagé sur un budget de 175.123.681.000 FCFA). S'agissant des dépenses de fonctionnement, le taux d'exécution est de 87,27% soit 418.075.344 FCFA engagé sur un budget de 479.052.307 FCFA. Les dépenses d'investissement du département quant à elles, présentent des taux d'exécution modérément satisfaisants. En effet, le taux d'exécution de 55,04% soit 22.020.426.173 FCFA engagé sur 40.008.519.014 FCFA est constaté pour les transferts en capital par l'Etat. De même, les investissements exécutés par l'Etat présentent, le taux d'exécution le plus bas de 52,97% soit 269.336.430 FCFA sur 508 464.590 FCFA.

**En 2019, le pilotage du secteur de l'énergie a occupé une place plus importante que jamais avec l'aboutissement du processus de réalisation de la Lettre de Politique de Développement du Secteur, la poursuite des travaux ayant abouti à la révision du cadre légal de l'amont des hydrocarbures avec en particulier la loi sur le Code pétrolier. D'importantes activités ont été conduites au plus haut niveau par les autorités pour mettre en place un cadre concerté et s'assurer que l'avis de tous les acteurs pertinents soit pris en charge pour dessiner les contours d'un contenu local à l'exploitation des ressources pétrolières et gazières aux bénéfices du pays.**

# Conclusion

Le secteur de l'énergie est dans une dynamique historique pour jouer pleinement son rôle de pilier du développement économique et social du Sénégal. Cette responsabilité est plus que jamais à sa portée avec les possibilités offertes par les perspectives d'exploitation des ressources, l'exigence d'amélioration de la performance du système d'offre d'électricité et la volonté de résorber le gap de l'accès aux services électriques dans les meilleures conditions.

**C'est ainsi que, l'année 2019 a été une période de mise en place des préalables dans la continuité du maintien du service public de l'énergie.**

Sous l'impulsion du Ministre du Pétrole et des Energies, les efforts se sont concentrés sur la révision du cadre légal de l'amont pétrolier, le processus de formulation du second compact du Millenium Challenge Corporation ainsi que la mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs d'électricité brisant une des barrières à l'égal accès des populations à l'électricité.

Beaucoup d'exercices de concertations ont été organisées allant, entre autres, des échanges sur le contenu local sous la présidence de son excellence le Président de la République, de la définition des conditions de mise en vigueur du second compact, de l'exonération de taxes sur les équipements d'énergie renouvelable, de l'élaboration du projet de code gazier à l'intégration du genre dans toutes les actions du secteur.

Par ailleurs, l'amorce de l'amélioration des conditions de travail des agents a été salubre avec l'aménagement de tous les services dans les mêmes locaux que le Ministre au building en plus des activités d'ajustement de l'organisation et de la mise en place d'outil collaboratif moderne.

Des contraintes sont à noter dans la mise à disposition des ressources dédiées au secteur. En effet, autant dans le domaine de l'électrification rurale, de l'efficacité énergétique, de la promotion des énergies renouvelables que du pilotage, les moyens mis à la disposition du Ministère ne sont pas à la mesure des ambitions de l'Etat dans ces domaines.

**Les perspectives immédiates s'inscrivent dans la poursuite des actions et la consolidation des résultats énoncés** avec notamment l'exécution des

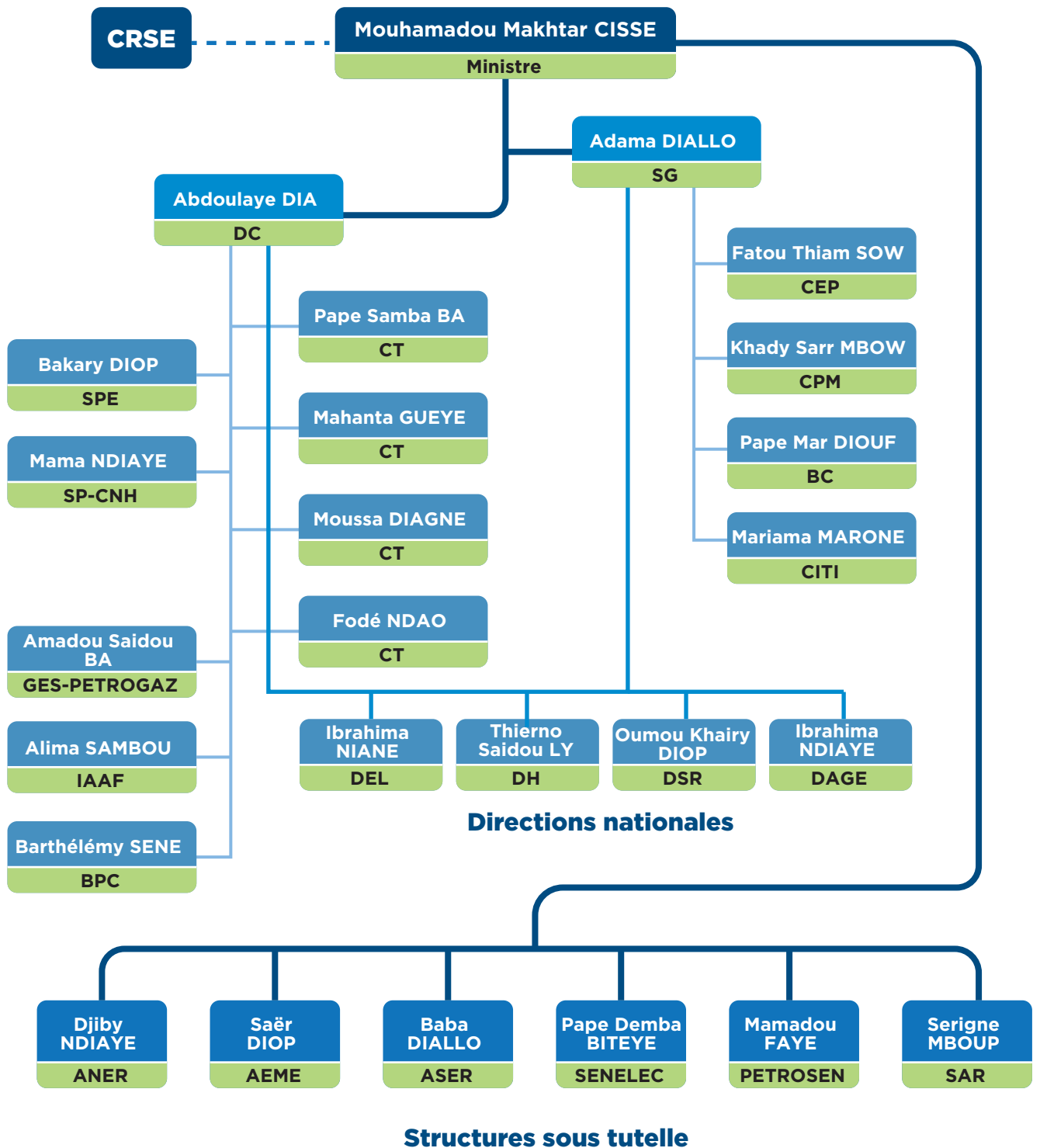
projets de renforcement du parc de production et de réseaux de transport et de distribution en cours, la mise en vigueur du second compact et le parachèvement du cadre juridique avec principalement les décrets d'application du code pétrolier. Les exercices de concertation pour assurer une bonne appropriation de la politique énergétique et l'implication de tous les acteurs seront maintenus dans les différents plans d'actions.



# ANNEXES

- 1. Organigramme**
- 2. Tableau des indicateurs d'électrification**
- 3. Liste des sociétés détentrices de licences d'importation de produits pétroliers**
- 4. Liste des sociétés détentrices de licences de distribution de produits pétroliers**
- 5. Liste des sociétés détentrices de licences de transports d'hydrocarbures**
- 6. Liste du personnel**

# ORGANIGRAMME DU MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES



## INDICATEURS D'ÉLECTRIFICATION

REGIONS	Taux d'électrification rurale en %	Taux d'électrification urbaine en %	Taux d'électrification nationale en %
DAKAR		100	100
DIOURBEL	86	41	71
FATICK	48	100	57
KAFFRINE	28	100	40
KAOLACK	47	100	69
KEDOUGOU	7	90	31
KOLDA	16	84	39
LOUGA	44	100	57
MATAM	50	100	61
SAINT-LOUIS	56	100	76
SEDHIOU	37	100	49
TAMBACOUNDA	32	100	53
THIES	88	100	94
ZIGUINCHOR	63	100	80
SENEGAL	53	94	76

**NB** : Tout Dakar est considéré comme urbaine

## LISTE DES SOCIÉTÉS DETENTRICES DE LICENCES D'IMPORTATION DE PRODUITS PÉTROLIERS

Sociétés	Adresse
TOTAL SENEGAL	
SHELL SENEGAL / VIVO ENERGY SENEGAL SA	Routes des Hydrocarbures Quartier Bel Air - BP: 144 Dakar
ORYX SENEGAL	12 Bd Djily MBAYE, Immeuble Fondation Fahd, BP: 21126 Dakar
API (ALANAU PETROLEUM INTERNATIONAL)	
TOUBA OIL	Km 10 Bd du Centenaire de la Commune de Dakar, BP: 20150 Dakar
PUMA ENERGY SENEGAL	Km 18 Route de Rufisque, BP : 20971 Thiaroye
OLA Energy Senegal	Km 7,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar, BP : 227
SERIGNE GUEYE ET FILS	Touba Mosquée près du Marché Ocas TOUBA
SAR (Société Africaine de Raffinage)	15 Boulevard de la République
ITOC	Place de l'Indépendance
ELTON	8, Av du Président Léopold Sédar Senghor BP: 11325
LOBBOU MAME DIARRA BOUSSO SA (LPG)	Km 18, route de Rufisque Tel: 33 834 25 74 - Fax: 33 834 63 92
ETABLISSEMENT DEMBA KA SARL EDK	29, cité Télécom Ouest foire Tél : 33 820 73 02 - fax: 33 820 73 01
NEPTUNE Oil Sénégal SA	Ngor, route de l'aéroport, 1er étage face stade de ngor, BP: 38215 Dakar
W.M.S. OIL SA	20, boulevard de la République, BP 500
MKA EXCELLENCE	Rue Mangin x Blaise Diagne Tel: 33 821 09 98 /Fax : 33 823 21 44
PETROSERVICES	Lotissement les Baobab
EYDON SA	13, rue Dr Calmette BP: 25770 Dakar Fann

Sociétés	Adresse
STAR OIL	Ouest Foire, Cité Air Afrique
ATLANTIC PETROLEUM AFRICA	Sicap Amitié 3 villa 4577
THOME OIL	Km 9, route de rufisque
SOS PETROLE	Sicap Liberte 1, villa 1031
CIEL OIL SUARL	Dakar Banlieue, PA n°24-065
PETRODIS SARL	96, Scat Urbam Maristes
PHILIA SENEGAL SA	12 Bd Djily MBAYE, Complexe Azur
I.B.K OIL SARL	9, Av. Faidherbe Dakar Plateau
LOBBOU MAME DIARRA BOUSSO SA (PPL)	Km 18, route de Rufisque Tel : 33 834 25 74 - Fax : 33 834 63 92
Société d'Entreposage et de Distribution Energetique du Senegal (SEDES SAU)	Sacré Cœur 3, VDN, villa n°9436
MAACK PETROLEUM COMPANY SA	S 97 HLM Mariste
MOCOH	
PETROSEN TRADING ET SERVICES (en mars 2020)	

## LISTE DES SOCIÉTÉS DETENTRICES DE LICENCES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS

Sociétés	Adresse
SHELL SENEGAL/VIVO ENERGY SENEGAL SA	Quartier Bel Air, Route des hydrocarbures BP : 144
ELTON OIL COMPANY	8, Avenue du Président Léopold Sédar Senghor BP: 11325
TOTAL SENEGAL	Km 3, Bd du Centenaire de la Commune de Dakar BP: 355 Dakar
LIBYA OIL SENEGAL S.A./Ola Energy Senegal SA	Km 7,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar
ORYX SENEGAL	12 Bd Djily MBAYE, Immeuble Fondation Fahd, BP: 21126 Dakar
SERIGNE GUEYE ET FILS	Touba Mosquée près du Marché Ocas TOUBA
API (ALANAU PETROLEUM INTERNATIONAL)	Sicap Liberté V, n° 5279 Dakar, BP: 47019 Dakar Liberté
STAR OIL SA	Ouest Foire, Cité Air Afrique n° B47, BP : 29 883 Dakar Yoff
PETRODIS OIL	96, Scat Urbam Maristes
SAHEL DISTRIBUTION SARL	Zone A Villa n°25 BP 16326 Dakar Fann
PETROSERVICES SARL	24 rue Tolbiac, Immeuble Matou, BP: 27 077 Dakar
PETROSEN (Société des Pétroles du Sénégal)	Route du Service Géographique BP: 2 076
CIEL OIL/EGN	Km 4,5 route de Rufisque, BP : 26 799 Dakar PA
CLEAN OIL	Pikine Tally Boumack, Plle 4002, B.P. 18010
ETABLISSEMENTS DEMBA KA	29, cité Télécom Ouest foire Fax : 33 820 73 01 - Tél :33 820 73 02
HOLDING GUEYE	Km 9,5 route de Rufisque à côté de la SERAS
CO & CO INTERNATIONAL INVESTMENT SARL	Av. Gibraltar 3 N° 24 BP: 2588 Dakar- Tel: 33 842 33 28
NEPTUNE OIL SA	Ngor-Route de l'Aéroport 1er étage, face au Stade de Ngor - Dakar

Sociétés	Adresse
SDPP (Sénégalaise de Distribution de Produits Pétroliers) SURL	Quartier Ndong Touba Kaolack
ETS MOMAR LISSA NDIAYE	Villa n°19 Nord Foire Dakar Tel 77 908 00 50
EYDON PETROLEUM	13, rue du Dr CALMETTE BP 25770 DAKAR FANN
MKA EXCELLENCE	Av. Cheikh A Bamba X rue 9 Bopp
DIPROM/TOUBA OIL	Km 10, Bd du Centenaire de la Commune de Dakar
THOME OIL	Km 9, route de Rufisque
Maack Pétroleum Company SA	S 97, HLM Mariste Dakar
PETROFRAMME	Zone de captage, lot8
Société Africaine de Pétrole SAP SUARL	Guédiawaye, rue 95, n°72, Ndiareme Limamoulaye, dakar
S.O.S Pétroles SA	94, Rue Felix FAURE BP: 2899 Dakar Sénégal
OILSEN SARL	124, Rue Moussé DIOP X Victor HUGO Tel: 30 105 41 52
LOBBOU M.D. BOUSSO	Km 18, route de rufisque
BILAL OIL	HLM Grand Yoff
DIAPANDAL SARL	Hann Mariste, scat Urbam n°28 1er étage
DIAPANDAL SARL	Km 25, Route de Rufisque
PERSOIL SA	Km 2,5 Bd du Centenaire de la Commune de Dakar

## LISTE DES SOCIÉTÉS DETENTRICES DE LICENCES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS

Sociétés	Adresse
W.M.S. OIL SA	VDN, Immeuble Graphi Plus, N°3B
BUSINESS SOLUTION SARL	OUEST Foire, villa n°21, Dakar
OZMOZ SUARL	Route de l'aéroport lot n°8 Dakar
OMEGA PETROLEUM	Ngor Almadie 417/c Dakar
PUMA ENERGY SENEGAL SA	km 18, route de Rufisque
ATLANTIC PETROLEUM AFRICA	Sicap Amitié 3 villa 4577
S.C.T.C SUARL	Pékesse Département de Tivaoune
BAOL DISTRIBUTION OIL SUARL	Quartier Léona Bambey (Diourbel)
ECCOTRA SARL	Nganda Kelimane ou ru3 AV, Blaise D
Compagnie des Petrole du Sud CPS	Liberté 6, n°6625
Global Oil SARL	N°577, quartier Grand Thiès
JAH OIL	
PLUS OIL	Guédiawaye, cité SHS, villa 194
SOGIP	Hann Mariste 2, immeuble R-118
SENEINDIA	Sur la route de Sebi Ponty Diamnidio
GO GROUP	Sacré Cœur Pyrothenie, Immeuble n°40
DG OIL SARL	Keur Ndiaye LO, Darou Salam n°27 Tel GAYE DG 77 614 94 35
EMS Petroleum SA	Route de l'aéroport, face Hotel ONOMO Tel DG SARR : 77 450 50 52

Sociétés	Adresse
TEDDUNGAL AWGALY PETROLIER SENEGAL (TAPS SUARL)	Medina Fass Mbao Dakar Tel DG Mbengue 77 565 51 98
GYL OIL SA	65 D, Hann Mariste
MOCOH SENEGAL SA	Allées Seydou Nourou TALL
Société d'Entrepose et de Distribtion Engertique du Sénégal (SEDES SAU)	Sacré coeur3 VDN villa9436
VELOX ENERGIES SAU	Comico VDN, n°25
Petrosen Trading et Services	
SAM OIL	Quartier Tawfekh Mbacké
IBK OIL	9, Av. Fedherbe Dakar Plateau
AMIN OIL	Point E, Dioubel rue 1
ACD Ditribution	Liberté 6 Extension n°268
LLUMA	Sicap Sacré Cœur 1, villa N°8458

## LISTE DES SOCIÉTÉS DETENTRICES DE LICENCES DE TRANSPORT D'HYDROCARBURES

Sociétés	Adresse
SERIGNE NIANG dit ENTRACOM	N° 1433 Gare routière Colobane Dakar
TRANSPORTS IBRAHIMA SAKHO S.A.	HLM Angle Mousse n°3016 à Dakar
DANIEL HADDAD ET FILS	Rue 2, Km 3 du Bd. du Centenaire de la Commune de Dakar, BP: 3242 Dakar
SUNU KEUR SARL.	HLM Maristes M 10 B.P. 8035 Dakar
TRANSPORTS DIEYE SARL	HLM Maristes M 10 B.P. 8035 Dakar
GIE KEUR KHADIM	Zone Industrielle de Thiès, face route de la Maison d'arrêt
TRANSGAYE Sarl	Km 22, route de Rufisque BP: 20355Thiaroy
Les Transports Ousmane DIAGNE	Km 4,5 Bd du Centenaire de la Commune de Dakar
KHOURY Transport SA	Km 3,5 Bd du Centenaire de la Commune de Dakar
Etablissement Galaye NDIAYE	Rue 7 prolongée zone industrielle de Dakar
SO.TRA.DHY (SOCIETE DE TRANSPORT D'HYDROCARBURES)	Hann Voile d'Or, parcelle n°23 Dakar, BP 5251 Dakar RP
Groupe Fauzie LAYOUSSE SA	Hann Voile d'Or, parcelle n°23 Dakar, BP 5251 Dakar RP
Monsieur Cheikh KANE	Km 24 Route de Rufisque BP: 163 Rufisque
Monsieur Mamadou SADY	44, rue Lamy x Tolbiac BP 7679 Dakar
Transport Cheikh Diaw sarl	unité 14, villa 403 Dakar Sénégal
Monsieur Serigne GUEYE	Commerçant-Transporteur à Touba Mosquée près du marché Ocass
TRANSPORTS AHMED DJOUMA GAZAL & FILS SARL	Km 9 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar B.P. 458
S.S.T.T. (Société Sahélienne de Transports et de Travaux)	Villa n°2589 HLM
Transports Kab GUEYE	Rue Mangin X Blaise Diagne

Sociétés	Adresse
GEORGES THOMES	Km 9 Bd de la Commune de Dakar
GIE Germano-Sénégalaise de Services	Quartier Grand Standing n°577 à Thiès
TRANS INTER SARL	NGAPAROU B.P. 130
TRANS-OIL SARL	Pikine Tally Bou Mack Prolongé
Transport Amadou Dièye SA	Zone Industrielle de Thiès
Société de Transport Gueye (SOTRAGUE)	Zone industrielle de Thiès
GIE TRANSPORTS ROUTIER EXPRESS	Zac Mbao Lot n°13, TF 10396
Aazimuts Entreprises SARL	Sacré cœur 3 extension, villa n°29
GIE LA SENEGALAISE DE TRANSPORT	rue Ely Manel Fall X Fleurus Dakar
SO, TRA, DIOUCK sarl	Quartier Escale, Av, Léopold S. Senghor, Thiès
GLOBAL TRANSPORTS& MINES sarl	22, cité SIPRES 1, Dakar
PETROSERVICES TRANSPORTS sarl	Villa n°31, cité Keur Damel
DAROU KHOUDOSS SHIPPING SA	Km 10, Boulevard du Centenaire de la Cme de Dkr
TRANSPORT TALLA DIAGNE SA	Touba Mosquée, Diourbel, BP: 570 Touba
TRANSPORTS AMAR	KM 2,5, Blvrd du centenaire de la Cme de DKR
GIE BOOK KHALATTE	Quartier Diamaguene II, Mbour
SOGETRHI	Km7, blvrd du CCD
TRANSPORT KEUR MALOU (TKM)	Touba Kaolack
Transport ARONA SY	
S.T.V.M	Zone Industrielle de Thiès
TRANSPORT MAMAN KINE (TMK)	Route des Niayes, lot n°6, en face Bicis Grand yoff
MODOU THIAO	Cité Fadia, n°293
TRANSPORT KHADIM SECK SUARL	Ouest Foire, villa
TRANSPORT 2D SASU	Km 14, route de Rufisque

## LISTE DU PERSONNEL

N°	Prénoms	Nom	Fonction
1	Mouhamadou Makhtar	<b>CISSE</b>	Ministre
<b>Cabinet du Ministre</b>			
2	Abdoulaye	<b>DIA</b>	Directeur de Cabinet
3	Papa Samba	<b>BA</b>	Conseiller économique et Stratégie
4	Fodé	<b>NDAO</b>	Conseiller juridique
5	Mahanta	<b>GUEYE</b>	Conseiller technique Hydrocarbures
6	Moussa	<b>DIAGNE</b>	Conseiller technique électricité
7	Mouhamadou Lamine	<b>DIOP</b>	Chef de Cabinet
8	Baïdy	<b>BA</b>	Attaché de Cabinet
9	Ndéye Victor	<b>SAMB SOW</b>	Assistante du Ministre
10	Ndéné	<b>NIANG</b>	Gendarme Sécurité Ministre et protocole
11	Aminata	<b>SECK NIANG</b>	Assistante du Directeur de Cabinet
12	Valère	<b>COLY</b>	Gendarme, Sécurité du Ministre et Protocole
13	Ndéye Fatou	<b>TEUWE</b>	Assistante des Conseillers Techniques
14	Souleymane	<b>DIENE</b>	Gendarme, Garde du Corps du Ministre
15	Mouhamed Djibril	<b>DIENG</b>	Chauffeur DC
<b>Bureau Presse et Communication (BPC)</b>			
16	Barthélémy	<b>SENE</b>	Conseiller Technique en Communication
17	Oumou	<b>BA</b>	Agent administratif
18	Idrissa	<b>SAKHO</b>	Linguiste
19	Mouhamadou Djibril	<b>DIENG</b>	Chauffeur du DC
<b>Inspection Interne (II)</b>			
20	Aïssatou Alima	<b>THIAM SAMBOU</b>	Inspecteur des Affaires Administratives et Financières
21	Néné	<b>SIDIBE NIANG</b>	Inspecteur Technique
<b>Unité de GES -PETROGAZ</b>			
22	Amadou Saïdou	<b>BA</b>	Chef d'Unité
23	Ndéye Angèle	<b>NDIAYE</b>	Assistante en Passation des Marchés
24	Papa Dame	<b>COBAR</b>	Informaticien
25	El Hadji Mamadou Moussa	<b>DIALLO</b>	Ingénieur en charge du suivi du développement des projets pétroliers et gaziers

N°	Prénoms	Nom	Fonction
26	Mamadou Lamine	<b>FALL</b>	Ingénieur en charge des études géosciences et du management des données
27	Abdou Aziz	<b>DIAO</b>	Chargé du suivi et de l'exécution des contrats
28	Abdou	<b>GUEYE</b>	Chargé du suivi des impacts environnementaux et sociaux des projets
29	Ndèye Yacine	<b>KOUNDOUL</b>	Auditrice interne
30	Seynabou	<b>DIENE</b>	Assistante administrative et financière
31	Pape Amadou	<b>FALL</b>	Assistant juriste
32	Marème Soda	<b>SAMB</b>	Ingénieur en charge de l'aval
33	Pape Mody	<b>CISSE</b>	Ingénieur en charge de l'amont
34	Mamadou	<b>NDIAYE</b>	Responsable Administratif et Financier
35	Philippe Bacoumba	<b>FAYE</b>	Spécialiste en Passation de Marchés
36	Abdoul Aziz	<b>SALL</b>	Responsable Cellule Chargée du diagnostic institutionnel et du renforcement des capacités
37	Aliou	<b>BASSOUM</b>	Responsable Cellule chargée de la mobilisation des parties prenantes/ Responsable suivi évaluation
38	Elhadji Mamadou	<b>THIAM</b>	Comptable
39	Assane	<b>DEME</b>	Agent de Liaison
40	Rougui	<b>SAKHO</b>	Assistante de Direction
41	Ousmane	<b>BALDE</b>	Chauffeur
42	Ibrahima	<b>DICKO</b>	Chauffeur
43	Fama	<b>MBAYE</b>	Assistante Administrative et financière
<b>Secretariat Permanent à l'Energie (SPE)</b>			
44	Bakary	<b>DIOP</b>	Secrétaire permanent
45	Amadou	<b>KANE</b>	Coordonnateur/Investissement Réseaux et Gestion de la Demande
46	Cheikh	<b>NIANE</b>	Coordonnateur /Investissement nouvelles capacités de production
47	Thierno Alia	<b>MBENGUE</b>	Chargé de dossier Electrification rurale
48	Ndèye Mariétou Niane	<b>NIANG</b>	Project Management Office/PMO
49	Cheikh Tidiane Sarr	<b>THIAM</b>	Juriste adjoint
50	Soukeye	<b>SEYE</b>	Assistante SPE

## LISTE DU PERSONNEL

N°	Prénoms	Nom	Fonction
51	Aissatou	<b>GNING</b>	Assistante Pool
52	Amina	<b>SAMB</b>	Assistante-UGP-PATMEPS
53	Babacar	<b>FAYE</b>	Chauffeur SPE
54	Oussou	<b>NDIAYE</b>	Chauffeur de mission
55	Issa	<b>NDIAYE</b>	Chauffeur de liaison
56	Bakary	<b>DIOP</b>	Secrétaire permanent à l'Energie
57	Amadou	<b>KANE</b>	Inspecteur des Affaires Administratives et Financières
58	Cheikh	<b>NIANE</b>	Inspecteur Technique
59	Thierno Alia	<b>MBENGUE</b>	Chargé de dossier Electrification rurale
60	Ndèye Mariétou Niane	<b>NIANG</b>	Project Management Office/PMO
<b>Secrétariat Général</b>			
61	Adama	<b>DIALLO</b>	Secrétaire Général
62	Mamy Jackie	<b>PEREIRA</b>	Secrétaire Particulière N°1 du Secrétaire Général
63	Djibril	<b>FAYE</b>	Chauffeur
64	Mouhamed Gaye	<b>NDIAYE</b>	Chauffeur du Secrétaire Général
<b>Cellule des Etudes et de la Planification (CEP)</b>			
65	Fatou	<b>SOW THIAM</b>	Coordonnateur
66	Seynabou	<b>NDIAYE</b>	Secrétaire particulière de CEP
67	Awa Thiaka	<b>DIENG</b>	Agent administratif
68	Amadou Makhtar	<b>SARR</b>	Technicien supérieur SIG
69	Serigne Oumar	<b>DIENE</b>	Spécialiste suivi évaluation
70	Mamadou	<b>DIOUF</b>	Statisticien-économiste
71	Assane	<b>GUEYE</b>	Planificateur
72	Ousmane	<b>NIANG</b>	Chargé Suivi-Evaluation
<b>Cellule Informatique et des Technologies de l'information (CITI)</b>			
73	Ndéye Mariama	<b>MARONE</b>	Responsable de la Cellule
74	Mamadou	<b>DIOP</b>	Ingénieur informaticien
75	Ramatoulaye	<b>GUEYE</b>	Programmeur
<b>Cellule de passation des marchés publics (CPM)</b>			
76	Khady SARR	<b>MBOW</b>	Coordonnateur
77	Pape Mar	<b>DIOUF</b>	Archiviste
78	Abdou Hady	<b>AIDARA</b>	Agent bureau courrier
79	Omar	<b>DIOP</b>	Agent bureau courrier

N°	Prénoms	Nom	Fonction
80	Ibrahim Alassane	<b>SAMBOU</b>	Agent bureau courrier
81	Birane	<b>THIANDOUM</b>	Agent bureau courrier
82	Ibrahima	<b>BADJI</b>	Agent bureau courrier
83	Moussa	<b>DIONE</b>	Agent bureau courrier
84	Momar	<b>SARR</b>	Agent bureau courrier
85	Diariétou	<b>SOW</b>	Agent bureau courrier
<b>Direction de L'Administration Générale et de L'Equipement (DAGE)</b>			
86	Ibrahima	<b>NDIAYE</b>	Directeur
87	Ibra	<b>BA</b>	Chargé des RH
88	Diaga	<b>SANE</b>	Comptable des Matières
89	Ousmane	<b>DIALLO</b>	Chef Bureau Administration & Finances
100	Magatte	<b>Thioye DIA</b>	Secrétaire DAGE
101	Seynabou Jacqueline	<b>FEDIORE</b>	Gestionnaire
102	Aminata	<b>DIOP</b>	Comptable
103	Oumy	<b>SARR</b>	Economiste
104	Fatimata	<b>KANE</b>	Agent de service
105	Absa	<b>CISSE</b>	Gestionnaire
86	Ibrahima	<b>NDIAYE</b>	Directeur
87	Ibra	<b>BA</b>	Chargé des RH
88	Diaga	<b>SANE</b>	Comptable des Matières
89	Ousmane	<b>DIALLO</b>	Chef Bureau Administration & Finances
100	Magatte	<b>Thioye DIA</b>	Secrétaire DAGE
101	Seynabou Jacqueline	<b>FEDIORE</b>	Gestionnaire
102	Aminata	<b>DIOP</b>	Comptable
103	Oumy	<b>SARR</b>	Economiste
104	Fatimata	<b>KANE</b>	Agent de service
105	Absa	<b>CISSE</b>	Gestionnaire
106	Mamadou Lamarana	<b>BA</b>	Mis à la disposition du BOS
107	Zeynou Habidine	<b>FALL</b>	Sociologue
108	Ousseynou	<b>DIOUF</b>	Chauffeur
109	Adama	<b>FAYE</b>	Chauffeur
110	Moussa	<b>BOP</b>	Chauffeur
111	Pape Thiasse	<b>DIOP</b>	Chauffeur du DAGE
112	Yaye Thimbane	<b>DIENG</b>	Assistante RH
<b>Direction de l'électricité (DEL)</b>			
113	Ibrahima	<b>NIANE</b>	Directeur
114	Oureyratou	<b>SAMBE NDIAYE</b>	Secrétaire Particulière/DEL
115	Cheikh	<b>SARR</b>	Chauffeur du DEL
116	Abdoul Aziz	<b>NDIAYE</b>	Technicien supérieur électronique
117	Mamadou	<b>SAMBOU</b>	Coordonnateur PED

## LISTE DU PERSONNEL

N°	Prénoms	Nom	Fonction
118	Fatma	<b>SOW</b>	Gestionnaire de projet
119	Fatou	<b>DIOUF</b>	Gestionnaire de projet
120	Ibrahima	<b>TRAORE</b>	Technicien en électricité
121	Ibrahima Lamine	<b>BA</b>	Chargé de projet
122	Papa Antoine Lademba	<b>FAYE</b>	Chargé de projet
123	Alassane Abou	<b>SOW</b>	Chargé de projet
124	Awa	<b>GUEYE</b>	Chargée de projet
125	Lalla	<b>SALL</b>	Secrétaire
<b>Direction de la Stratégie et de la Réglementation (DSR)</b>			
126	Oumou Khaïry	<b>DIOP DIAO</b>	Directrice
127	Rokhayatou	<b>DIAGNE</b>	Secrétaire particulière DSR
128	Binta Awa	<b>TOURE</b>	Juriste
129	Pape Bakary	<b>TRAORE</b>	Juriste
130	Abdourahmane	<b>BADJI</b>	Chauffeur
131	Mamy Ramata	<b>BA</b>	Juriste
132	Ndéye Maguette	<b>GUEYE</b>	Juriste
<b>Direction des Hydrocarbures (DH)</b>			
133	Thierno Seydou	<b>LY</b>	Directeur
134	Coumba Mané	<b>BA</b>	Secrétaire particulière du Directeur des Hydrocarbures
135	Birame	<b>FAYE</b>	Responsable Combustibles domestiques
136	Doudou	<b>DIOUF</b>	Gestionnaire
137	Ibrahima	<b>TOURE</b>	Chargé de projet
138	Adama	<b>GAYE</b>	Chargé de projet
139	Amadou	<b>SOUMARE</b>	Chargé de projet
140	Boubacar	<b>MBENGUE</b>	Chargé de projet
141	Yakhya Ben Abdallah	<b>BADIANE</b>	Chargé de projet
142	Aliou Ngoné	<b>GUEYE</b>	Chauffeur
<b>Secretariat Permanent Du Comité National Des Hydrocarbures (SP-CNH)</b>			
143	Mama	<b>NDIAYE</b>	Secrétaire permanent
144	Babacar	<b>CISSE</b>	Expert
145	Chamsidine	<b>SAMB</b>	Responsable administratif et financier
146	Faty Alexandra	<b>NDIAYE</b>	Gestionnaire RH et autres comptabilités
147	Aïssatou Niang	<b>KANE NDIAYE</b>	Assistante économique
148	Thérèse Sophie	<b>DIENE MENDY</b>	Secrétaire particulière du SP/CNH
149	Alioune	<b>FALL</b>	Chauffeur
150	Lamine	<b>SECK</b>	Chauffeur





## Rapport d'activités | 2019

Building Président Mamadou DIA  
(ex Building administratif)  
4ème étage

BP : 4021 Dakar - Sénégal  
Tél : +221 33 889 27 90  
Fax : +221 33 823 44 70  
E-mail : [contact@gouv.sn](mailto:contact@gouv.sn)